

Rapport pays 2023

CÔTE D'IVOIRE

Mobiliser les
financements du secteur
privé en faveur du climat
et de la croissance verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Rapport pays 2023

CÔTE D'IVOIRE

Mobiliser les
financements du secteur
privé en faveur du climat
et de la croissance verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



© 2023 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport par pays 2023 sur le Côte d'Ivoire a été préparé au sein du Complexe du Chef économiste et Vice-présidence chargée de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Chef économiste et Vice-président, avec le concours d'Eric Kehinde Ogunleye, d'Amadou Boly et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi.

La préparation du Rapport a été dirigée et coordonnée par Ferdinand Bakoup, Directeur par intérim du Département des Économies pays, avec une équipe centrale composée d'Audrey Chouchane, Économiste en chef pour l'Afrique du Nord et Chef de division par intérim, Division des Économies par pays 1 (Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest), Guy-Blaise Nkamleu, Économiste en chef pour l'Afrique de l'Ouest, Jean Marie Vianney Dabiré, Économiste pays en chef, pour la Côte d'Ivoire et Tricia Effe Baidoo, Assistante de l'équipe, Département des économies des pays.

Les commentaires ont été formulés dans le cadre de l'examen par les membres suivants de l'Équipe-pays de la région Afrique de l'Ouest dirigée par Joseph Ribeiro (Responsable) : Biry Diagona, Consultant du Bureau de coordination des États en transition dirigé par Yero Balde (Directeur), Albin Kakou, Chargé principal d'investissement et Mariam Yeo-Dembele, chargée supérieure d'investissement, tous les deux du Département développement du secteur financier dirigé par Ahmed Attout, Harcel Tomen Nana, Analyste des opérations à la Division de mise en œuvre de la Région Afrique de l'Ouest, dirigée par Bruno Boedts, Chef de Division, Rivaldo KPADONOU, Consultant en changement climatique et de la croissance verte, au Département du changement climatique et de la croissance verte, dirigé par Anthony Nyong (Directeur). Des commentaires ont également été transmis par Alexandre Kopoin, Chargé principal de recherche au Département Politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche, dirigé par Abdoulaye Coulibaly, Directeur, Responsable, Anthony Simpasa et Jaoui FADEL, Chefs de division de la Division de la politique macroéconomique, de la soutenabilité de la dette et de la prévision et de la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement, Directrice par intérim, Becaye Diarra, Économiste principal du PNUD -Côte d'Ivoire, dirigé par Carol Flore-Smerezniak.

Jessica Omukuti (Oxford University) et le professeur Anil Markandya (Basque Centre for Climate Change) ont contribué aux notes d'information relatives au rapport. Prof. Dramane Coulibaly, University Lumière Lyon 2 and GATE-CNRS Coulibaly, Prof. Kalame Fobissie, Fokabs, et Riad Sultan, University of Mauritius ont agi à titre de pairs évaluateurs externes.

Les données figurant dans le rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Louis Kouakou, Directeur par intérim et Chef de la division des statistiques économiques et sociales, et avec la participation d'Anouar Chaouch, Soumaila Karambiri et Hauhouot Stéphane.

La couverture du rapport a été conçue à partir d'une proposition graphique de Laetitia Yattien-Amiguet et Justin Kabasele, du Département des relations extérieures et de la communication de la Banque. L'édition a été assurée par Ahmadou Gaye et la mise en page a été assurée par Casterman Kokou.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES ABBREVIATIONS	6
LISTE DES ANNEXES, ENCADRÉS ET TABLEAUX	7
MESSAGES CLÉS	8
I. INTRODUCTION	10
II. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE	12
2.1 Développements macroéconomiques et financiers récents	12
2.2 Perspectives et risques	13
III. FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE EN CÔTE D'IVOIRE	16
3.1. Impératif de la croissance verte et rôle du financement du secteur privé	16
3.2 Flux de financement du secteur privé, lacunes et besoins pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire.	19
3.2.1 Flux financiers actuels	19
3.2.2 Besoins de financement futurs du secteur privé	20
3.2.3 Sources innovantes émergentes de financement privé pour le climat et la croissance verte en Côte d'Ivoire	20
3.3 Opportunités et obstacles à la mobilisation de financements privés pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire	21
3.3.1 Opportunités d'investissements du secteur privé	22
3.3.2 Obstacles aux investissements du secteur privé	23
3.3.3 Voies de mobilisation des financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire	25
IV. CAPITAL NATUREL AU SERVICE DE LA FINANCE CLIMATIQUE ET DE LA CROISSANCE VERTE	28
4.1. Évolution du capital naturel	28
4.2. Possibilités de renforcer la contribution du capital naturel en Côte d'Ivoire	29
4.2.1. Ressources non renouvelables	29
4.2.2 Ressources renouvelables	31
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	34
5.1 Conclusion	34
5.2 Recommandations stratégiques pour le financement du secteur privé en matière de changement climatique et de croissance verte	34
5.3. Recommandations stratégiques pour accroître la contribution du capital naturel au financement de l'action pour le climat et de la croissance verte	35
ANNEXE	38
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	40

LISTE DES ANNEXES, ENCADRÉS ET TABLEAUX

ENCADRÉS

Encadré 1 : Effets socio-économiques de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie	14
Encadré 2 : Activités de la BAD visant le développement des investissements verts en Côte d'Ivoire	16
Encadré 3 : L'initiative d'Abidjan : un puissant accélérateur de développement durable et de transformation agricole	31

FIGURES

Figure 1 : Indice de croissance verte de la Côte d'Ivoire 2010-2021	17
Figure 2 : Indice de croissance verte de la Côte d'Ivoire comparé avec celui d'autres pays africains (2010-2021)	18
Figure 3 : Composantes de l'indice de la croissance verte de la Côte d'Ivoire	18
Figure 4 : Opportunités d'investissement privé initial pour s'adapter aux sécheresses et aux inondations en Côte d'Ivoire entre 2021 et 2040 (% du PIB)	19
Figure 5 : Flux de financement climatique en Côte d'Ivoire par secteur (million E.U)	21
Figure 6 : Financement climatique public et privé par habitant (E.U)	22
Figure 7 : Retombées de l'exploitation des ressources naturelles : 2010-2020	29
Figure 8 : Chiffres clés de l'économie du secteur minier (2012-2021)	30

TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs macro-économiques	13
Tableau 2 : Instruments innovants utilisés pour mobiliser les financements du secteur privé en Côte d'Ivoire	21
Tableau 3 : Évolution du capital naturel en Côte d'Ivoire de 1995-2018	28

ANNEXES

Annexe 1 : Côte d'Ivoire, Principaux indicateurs	38
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFD	Agence française de développement
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BMD	Banques multilatérales de développement
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDN	Contribution déterminée au niveau national
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
COP	Conférence des parties
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
ESP	Entrepreneurial Solutions Partners
E.U.	États-Unis
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FFV	Facilité de financement vert
FIC	Fonds d'investissement climatique
FVC	Fonds vert pour le climat
FMI	Fonds monétaire international
ICV	Indice de croissance verte
IFD	Institutions financières de développement
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
GES	Gaz à effet de serre
GGGI	Institut mondial pour la croissance verte
GPC	Garantie partielle de crédit
MMPE	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest

MESSAGES CLÉS

Développements macroéconomiques récents et perspectives

L'économie ivoirienne a été résiliente face aux chocs externes. La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, qui était de 7,4% en 2021, a ralenti et s'est établi à 6,7 % en 2022, au-dessus, toutefois de la moyenne de la performance de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest (3,8%). Les perspectives à moyen terme restent favorables avec des taux de croissance projetés à 7,2% en 2023 et à 7% en 2024. Cette croissance soutenue sera portée par tous les secteurs du côté de la demande (primaire, secondaire et tertiaire), ainsi que par la consommation privée et l'investissement public et privé, du côté de l'offre.

Toutefois, une détérioration de la situation sécuritaire, notamment au Nord du pays, la poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des fluctuations défavorables des cours des matières premières agricoles (cacao, café, noix du cajou, etc.), ainsi que les chocs climatiques pourraient compromettre ces perspectives de croissance. Dans ce sens, les autorités devraient veiller à renforcer les réformes visant la transformation structurelle de l'économie, à travers notamment l'amélioration du climat des affaires, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes, le renforcement des investissements privés et de l'inclusion financière, tout en préservant les investissements dans le capital humain. L'engagement du gouvernement en faveur des réformes dans ces domaines a conduit à la conclusion, avec le FMI, en mai 2023, d'un nouveau programme de 40 mois mettant l'accent sur la stabilité macroéconomique. Par ailleurs, les efforts déployés pour renforcer les mesures de sécurité dans les zones frontalières du Nord et mettre en œuvre la contribution nationale déterminée (CDN) du pays devraient être poursuivis.

Financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte en Côte d'Ivoire

Sur la période 2019-2020, la Côte d'Ivoire a mobilisé 1 018,4 millions de dollars américains (E.U) par an en financement climatique. Ce montant représente 34,4% de ses besoins évalués par la BAD. Ces ressources proviennent à 88,4% des acteurs publics, contre 10,9% des acteurs privés et 0,8% de source inconnue. Le besoin de financement résiduel est estimé à 1,9 milliard de dollars E.U, en moyenne, par an et pourrait être comblé par une plus forte mobilisation du secteur privé. En considérant que les contributions publiques et celles de sources inconnues restent stables au cours des prochaines années, la contribution actuelle du secteur privé doit être augmentée d'environ 19 fois pour couvrir l'intégralité des besoins de financement du pays.

Les développements actuels des marchés financiers avec l'intégration de nombreux outils de financement innovants, notamment les obligations vertes, les marchés du carbone, les échanges dette-nature, les financements mixtes, constituent des opportunités certaines d'améliorer la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions de la croissance verte, durable et inclusive.

Pour susciter une plus grande mobilisation des ressources provenant du secteur privé aux niveaux national, régional et international, la Côte d'Ivoire doit veiller à : (i) renforcer les cadres politique, institutionnel et réglementaire pour la croissance verte et l'action climatique, en mettant l'accent sur les mesures incitatives destinées à encourager les investissements privés ; (ii) développer des instruments de financements innovants (obligations vertes, sociales, durables, crédit carbone, financements mixtes) pour mobiliser des ressources supplémentaires du secteur privé; et (iii) à renforcer les capacités et les compétences techniques nationales (structures gouvernementales impliquées dans le financement climatique, entreprises intervenant dans

les filières vertes et institutions financières locales) sur : a) les instruments de financements innovants; (b) le montage technico-financier des projets climatiques. Les banques multilatérales et les institutions financières de développement peuvent accompagner la Côte d'Ivoire à cet effet.

Exploiter le capital naturel comme option de financement complémentaire pour le climat et la croissance verte en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est riche en ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, dont l'exploitation judicieuse peut contribuer à transformer l'économie du pays et à améliorer les conditions de vie de sa population. Selon la Banque mondiale, les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles (minéraux, forêts et charbon notamment) représentaient en moyenne 4,1% du PIB sur la période 2010-2020. Toutefois, les flux financiers illicites liés au capital naturel constituent des défis importants en Côte d'Ivoire. En dépit des efforts de plus en plus importants déployés par le pays pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages, il reste confronté à ce phénomène et à celui de l'exploitation forestière illégale et de la pêche illicite.

Sur la période 1995-2018, le capital naturel par habitant a reculé de 37,7%, passant de 7 566 à 4 713 dollars E.U, selon les données de la Banque mondiale. Cette baisse est imputable essentiellement aux ressources naturelles renouvelables (-40,9%), en particulier aux terres cultivées et aux forêts, tandis que le capital non renouvelable par habitant a enregistré une hausse de 409,2% sur la période, portée par l'exploitation du gaz naturel et des métaux et minéraux. Pour que le capital naturel puisse effectivement contribuer au financement de l'action climatique en Côte d'Ivoire, le gouvernement doit veiller à une bonne gestion des ressources non renouvelables (minières, gazières et pétrolières notamment) de manière à optimiser leurs bénéfices au profit de toute la population, les plus vulnérables, en particulier. Par ailleurs, l'Initiative d'Abidjan, adoptée en mai 2022, en marge des travaux de la COP-15, offre des possibilités de restaurer les forêts et les sols, de stimuler la production agricole, de créer des emplois pour les jeunes et de sortir les femmes du milieu rural de la pauvreté. La priorité doit donc être accordée à l'accélération de la mise en œuvre de cette importante initiative, à travers notamment la matérialisation des engagements financiers des partenaires techniques et financiers.

I. INTRODUCTION

1.1. Le présent rapport thématique pour la Côte d'Ivoire examine le rôle du secteur privé dans le financement du changement climatique et de la croissance verte. Il explore, en outre, les possibilités d'exploiter le capital naturel pour financer l'adaptation aux changements climatiques et son atténuation, mais également pour promouvoir la croissance verte. Il vise à reproduire, au niveau national, les analyses effectuées au niveau continental dans le principal rapport de la Banque africaine de développement sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA).

1.2. Le rapport est structuré comme suit : la section 2 examine les performances macroéconomiques récentes et les perspectives d'avenir de la Côte d'Ivoire ; la section 3 traite du financement du secteur privé pour l'action climatique et la croissance verte dans le pays ; la section 4 examine le rôle du capital naturel dans le financement de la lutte contre le changement climatique et de la croissance verte en Côte d'Ivoire ; la section 5 formule quelques recommandations stratégiques à l'intention du gouvernement, de la communauté des donateurs, des secteurs privés national et international ainsi que des gouvernements des pays développés. La section 6 présente quelques observations finales.

II. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES DE LA CÔTE D'IVOIRE

2.1 Développements macroéconomiques et financiers récents

Croissance économique et moteurs : La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a ralenti, passant de 7,4% en 2021 à 6,7% en 2022. Elle reste néanmoins supérieure à la moyenne de la performance de l'Afrique, en général, et celle de l'Afrique de l'Ouest en particulier, soit 3,8% en 2022. Ce ralentissement de la croissance résulte principalement des effets combinés des pressions inflationnistes engendrées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de la persistance de la pandémie de COVID-19, de l'insécurité dans les pays sahéliens limitrophes (Burkina Faso et Mali notamment), ainsi que des chocs climatiques. Du côté de l'offre, la croissance économique a été soutenue en 2022 par les trois secteurs. La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 11,1% en 2022, plus fortement qu'en 2021 (4,7%), portée notamment par le dynamisme des industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, du bâtiment et travaux publics (BTP), des industries extractives, des produits pétroliers et des industries manufacturières.

La performance du BTP a bénéficié de l'accélération de divers chantiers d'infrastructures publiques en cours de réalisation à travers le pays, dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 prévue en janvier 2024. Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 6%, en recul par rapport à 2021 (11,5%). Cette baisse a affecté toutes les branches, en particulier le transport, les télécommunications et le commerce.

Enfin, la croissance du secteur primaire a été plus forte (5,1%) qu'en 2021 (2,7%) et a été portée par l'agriculture d'exportation et vivrière,

malgré un déficit de main d'œuvre et la hausse des prix des engrais au niveau de l'agriculture vivrière. Du côté de la demande, la croissance a été soutenue par l'investissement tant public que privé, ainsi que par la consommation des ménages qui a bénéficié des mesures de préservation du pouvoir d'achat, prises par les Autorités.

Politique monétaire et inflation : L'inflation, qui était déjà élevée en 2021 (4,2%), s'est accélérée pour atteindre 5,2% en 2022, sous l'effet du renchérissement des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires importés, en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pour préserver le pouvoir d'achat des populations, le gouvernement a pris différentes mesures (subvention du prix du pétrole au premier trimestre 2022, subvention du prix du blé, revalorisation salariale des fonctionnaires, plafonnement du prix des produits de grande consommation). Pour contribuer à ramener progressivement l'inflation dans l'intervalle cible de 1% à 3% sur le moyen terme, la BCEAO a desserré sa politique monétaire en relevant par trois fois en 2022 son principal taux directeur (de 2% à 2,25% en juin, puis à 2,50% en septembre et à 2,75% en décembre).

Solde budgétaire et solde du compte courant : Les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère et contre les menaces terroristes (notamment dans les régions frontalières du Nord) et les investissements en lien avec l'organisation prochaine de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 ont entraîné une hausse du déficit budgétaire qui est passé de 4,9% du PIB en 2021 à 6,8% du PIB en 2022. Les dépenses publiques (21,4% du PIB) ont augmenté de 15,6% par rapport à 2021 ; une hausse imputable essentiellement à l'accélération des dépenses d'investissement (+37%). Les recettes publiques (14,6% du PIB) ont enregistré une

hausse modérée de 4% par rapport à 2021. La faiblesse du taux de pression fiscale (12,2% du PIB en 2022 contre une norme UEMOA de 20% du PIB) souligne la nécessité d'approfondir les réformes relatives tant à l'administration fiscale (digitalisation) qu'à la politique fiscale (réduction des exonérations fiscales, simplification du régime d'imposition des revenus des personnes physiques). L'encours de la dette publique totale a augmenté de 3,9 points de PIB, s'établissant à 56% du PIB en 2022 contre 52,1% du PIB en 2021 selon le FMI.

L'analyse de la viabilité de la dette (AVD), réalisée par le FMI (IMF Country Report No. 22/205 de juillet 2022) indique que la Côte d'Ivoire est exposée à un risque modéré de surendettement, tant pour la dette extérieure que pour la dette publique totale.

L'AVD a mis en évidence les capacités limitées du pays pour l'absorption des chocs futurs et souligné la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes internes et la diversification des exportations. Les échanges extérieurs se sont traduits par un solde courant déficitaire de 6,9% du PIB en 2022, en hausse par rapport à 2021 (4% du PIB). Cette situation résulte de

la dégradation du solde commercial induit par la détérioration des termes de l'échange, ainsi que par les déficits des comptes des revenus primaires et secondaires.

Secteur financier : En dépit d'un environnement économique difficile et du relèvement du taux directeur par la Banque Centrale, les créances sur l'économie sont estimées en hausse de 11,4%, par rapport à 2021, se situant à 23,9% du PIB en 2022, contre 23,3% en 2021. Le taux de conformité des établissements de crédits ivoiriens aux prudentielles de la BCEAO et le taux brut de dégradation du portefeuille clientèle sont ressortis respectivement en moyenne à 86% et à 8,8% en 2021 (Rapport 2021 de la Commission bancaire de l'UMOA). Le taux d'inclusion financière était de 82,2% en 2021, se situant au-dessus de la performance de l'UEMOA (67,2%). Enfin, la Côte d'Ivoire est le principal acteur du marché financier sous-régional, avec 76% des sociétés cotées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Par rapport à 2021, les indices BRVM 10 et BRVM Composite ont respectivement affiché des hausses de 7,9% et 0,5% en 2022.

Tableau 1: Indicateurs macro-économiques

	2018	2019	2020	2021	2022(e)	2023(p)	2024(p)
Taux de croissance du PIB (%)	6,9	6,2	1,7	7,4	6,7	7,2	7,0
Taux de croissance du PIB réel par habitant (%)	4,3	3,7	-0,8	4,9	4,2	4,7	4,5
Inflation (%)	0,6	0,8	2,4	4,2	5,2	3,7	2,7
Solde budgétaire (% PIB)	-2,9	-2,3	-5,4	-4,9	-6,8	-5,2	-4,1
Compte courant (% PIB)	-3,9	-2,3	-3,1	-4,0	-6,9	-6,1	-6,0

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p)-Avril 2023

Pauvreté et indicateurs sociaux : Récemment, au cours de la période 2019-2021, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès en termes de développement humain. Ces progrès lui ont permis de passer de la catégorie des pays à faible niveau de développement humain à celle des pays présentant un niveau de développement humain moyen. L'indice de développement Humain (IDH) du pays est passé de 0,538 en 2019 à 0,550 en 2021, soit une amélioration de 0,12 point, le classant 159ème sur 191 pays. Le taux de pauvreté a été réduit de près de 7 points, passant de 46,3% en 2015 à 39,4% en 2018. Cette baisse s'est traduite par une réduction des inégalités, avec un indice de Gini qui est passé de 0,552 à 0,352 sur la même période. Cependant, les répercussions

de l'invasion de l'Ukraine par la Russie pourraient accentuer les vulnérabilités chez les ménages les plus pauvres (voir encadré 1).

2.2 Perspectives et risques

Croissance économique : Les perspectives à moyen terme restent favorables avec des taux de croissance projetés à 7,2%, en 2023 et à 7%, en 2024. Celles-ci bénéficieraient des effets positifs induits par : (i) l'accélération des réformes et des investissements du Plan national de développement (PND) 2021-2025, soutenues par un nouveau programme macroéconomique du FMI pour la période 2023-2025 ; et (ii) l'accroissement de la production de pétrole et de gaz, consécutif

¹ ICASEES, Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021, Bangui, février 2023.

Encadré 1 : Effets socio-économiques de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a fragilisé les conditions de vie des ménages les plus vulnérables, notamment avec la flambée des prix des produits alimentaires (+6,6% en 2022) et du carburant qui, à son tour, a eu un impact sur celui du transport (+9,7%). Selon la carte thermique de l'impact estimé de l'inflation des prix de l'alimentation et de l'énergie sur l'extrême pauvreté par pays en 2022 établie dans le Rapport sur les PEA (janvier 2023), la Côte d'Ivoire fait partie des pays à impact élevé (effet combiné). Dans cette catégorie, le Rapport relève que l'extrême pauvreté a augmenté respectivement de 1,04 et 1,36 point de pourcentage en raison de la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Cela se traduit également par une hausse modérée de l'inégalité. Les différentes mesures prises par les autorités ont été essentielles pour préserver le pouvoir d'achat des populations, notamment des personnes vulnérables. Celles-ci concernent entre autres la subvention du prix du pétrole au premier trimestre 2022, la subvention du prix du blé, la revalorisation salariale des fonctionnaires, le plafonnement du prix des produits de grande consommation. De même, le Fonds spécial de solidarité COVID-19 a permis d'effectuer des transferts monétaires d'un montant 13,564 milliards de F CFA au profit de 180 852 ménages vulnérables en 2022.

aux nouvelles découvertes survenues en 2021 et 2022 sur le gisement « Baleine »² ; (iii) une demande mondiale plus forte que prévue, avec une amélioration des termes de l'échange de la Côte d'Ivoire ; et (iv) un arrêt brutal de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Du côté de l'offre, la croissance projetée reposerait sur plusieurs secteurs (énergie, BTP, extraction minière, industries agro-alimentaires, commerce, télécommunications et agriculture). Sur le plan de la demande, elle serait toujours soutenue par l'investissement public et privé, ainsi que par la consommation privée, consécutive à une amélioration des revenus.

Politique monétaire et inflation : La BCEAO devrait poursuivre le resserrement de sa politique monétaire afin de ramener progressivement l'inflation dans l'intervalle cible de 1% à 3%, sur le moyen terme. En mars 2023 elle a encore procédé à un relèvement de 25 points de base de son principal taux directeur, le portant à 3,00 %. Ces différentes mesures, combinées avec les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, devraient conduire à une réduction de l'inflation qui passerait de 3,7% en 2023 à 2,7% en 2024.

Solde budgétaire et solde du compte courant : L'orientation budgétaire pour la période 2023-2024 devrait s'inscrire dans une perspective de consolidation budgétaire, avec une

réduction progressive du déficit budgétaire projeté à 5,2% du PIB en 2023, puis à 4,1% du PIB en 2024. Dans ce sens, l'accent devrait être mis sur le renforcement du recouvrement des recettes fiscales afin de faire face à l'accélération des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance et au renforcement des dépenses de lutte contre la pauvreté. Le risque d'endettement devrait rester modéré avec un taux d'endettement se situant, en moyenne à 62% du PIB sur la période 2023-2024. Le déficit du compte des transactions courantes est projeté en moyenne à 6% sur la période 2023-2024, en recul par rapport à 2022, reflétant ainsi l'accélération des investissements du PND 2021-2025.

Risques et mesures d'atténuation : Les principaux risques qui pourraient compromettre les perspectives de croissance ci-dessus se présentent comme suit : (i) détérioration du climat politique consécutive aux élections locales de 2023 ; (ii) détérioration de la situation sécuritaire, notamment au Nord du pays ; (iii) poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, (iv) résurgence de la pandémie de Covid-19 ; (v) fluctuations défavorables des cours des matières premières agricoles ; et (vi) chocs climatiques pouvant affecter la production agricole et les populations pauvres vivant dans les zones côtières. La poursuite du dialogue avec l'opposition politique autour des conditions d'organisation des élections, le renforcement

² Le potentiel lié aux découvertes du gisement Baleine est estimé à 2,5 milliards de barils de pétrole brut et de 3 300 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

des mesures de sécurité dans les zones frontalières du Nord, la poursuite de la dynamique de réformes (soutenues par un nouveau programme macroéconomique avec le FMI) et la

mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) permettraient d'atténuer ces différents risques.

III. FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE EN CÔTE D'IVOIRE

3.1. Impératif de la croissance verte et rôle du financement du secteur privé

La croissance verte et l'action climatique sont importantes pour la Côte d'Ivoire qui veut devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030.

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques, au monde et en Afrique. Avec un indice de vulnérabilité (ND-GAIN) 2022 de 39,9 - (0 = faible, 100 = élevé), elle est considérée comme le 49ème pays le plus vulnérable et le 152ème le mieux préparé au monde à faire face aux changements climatiques. La Côte d'Ivoire est fortement touchée par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les crues, les inondations urbaines, les pénuries d'eau, la chaleur extrême et les feux de forêts. Ces risques pourraient compromettre non seulement les gains en termes de développement économique, mais également faire basculer près d'un million d'ivoiriens supplémentaires dans l'extrême pauvreté, d'ici 2040, selon la Banque³ mondiale.

Pour surmonter ses défis de développement et réduire sa vulnérabilité aux changements climatiques, la Côte d'Ivoire a adopté la croissance verte comme moteur de croissance économique et de développement durable.

L'action de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques s'articule autour d'une vi-

sion⁴, celle de « mettre en place un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs et contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et leur résilience ». Dans ce sens, le pays avait adopté, dès 2012, une feuille de route pour la transition vers une économie verte. Différents plans nationaux de développement (PND) ont été adoptés pour accélérer la marche du pays vers l'émergence. L'objectif principal du Plan national de développement (PND) 2021-2025 en cours d'exécution est de réaliser la « transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ». Le PND 2021-2025, qui prévoit de réaliser un taux annuel moyen de croissance économique de 7,65% sur la période couverte, grâce à une intensification des investissements, accorde une place de choix à la croissance inclusive et verte. Les principaux résultats attendus sont notamment une réduction du taux de pauvreté de 39,4% en 2018 à 30% en 2025 et la création de 5 millions d'emplois productifs, décents et durables en 5 ans. Le PND 2021-2025 du pays matérialise également son engagement sur une trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques. Son cinquième pilier vise, en effet, à promouvoir un développement soucieux de la préservation de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

La Côte d'Ivoire a réhaussé son ambition climatique et bénéficie de l'accompagnement de GGGI dans la transition du pays

³ Banque mondiale, juillet 2018. Pour que demain ne meure jamais : la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques

⁴ Cette vision a été reprise dans la contribution déterminée au niveau national, révisée de mars 2022.

vers une croissance verte résiliente au climat.

Dans sa nouvelle Contribution déterminée au niveau national (CDN) de mars 2022, la Côte d'Ivoire a rehaussé son ambition climatique en s'engageant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30,41% à l'horizon 2030, correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes eq CO₂ des émissions de GES de tous les secteurs (contre 28,25% dans la version de 2015), tout en renforçant sa résilience dans les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques (agriculture, élevage, aquaculture, forêts et utilisation des terres, ressources en eau, santé et zones côtières). La Côte d'Ivoire pourrait revoir à la hausse ses ambitions relatives à l'atténuation des émissions de GES, à condition de bénéficier de niveaux appropriés de soutien international. La Côte d'Ivoire est dotée d'un capital naturel important pour la production d'énergie renouvelable pouvant accélérer la transition énergétique du pays. Le potentiel dans ce domaine est constitué essentiellement d'énergie hydroélectrique, d'énergie solaire et de biomasse.

Par ailleurs, le gouvernement ivoirien bénéficie d'un partenariat avec l'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) qui l'accompagne dans sa transition vers une croissance verte résiliente au climat et inclusive. Le Cadre de

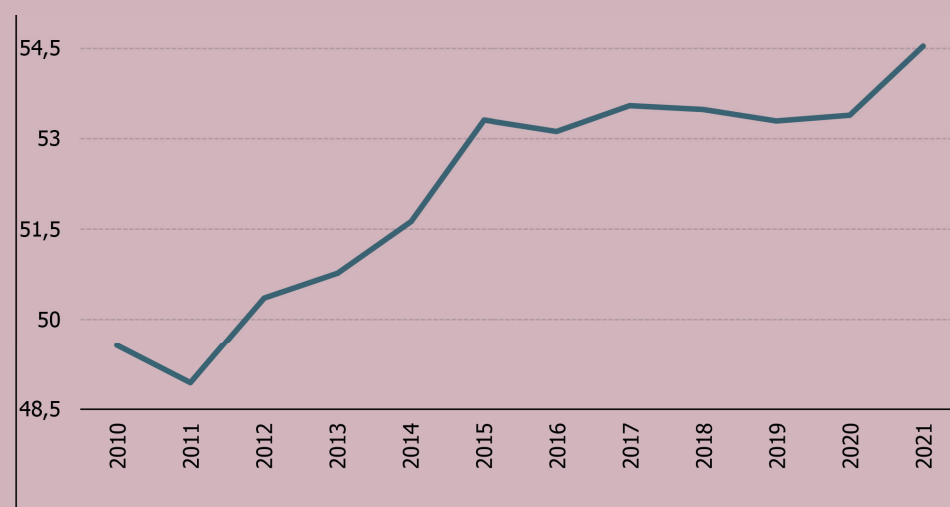
coopération-pays Côte d'Ivoire 2021-2025 définit les domaines d'interventions prioritaires de GGGI dans son soutien à la croissance verte en Côte d'Ivoire dans cinq domaines clés : l'investissement vert, l'action pour le climat, l'agriculture résiliente aux changements climatiques, les forêts durables et la mobilité durable, tous orientés vers la croissance verte. Les progrès vers la réalisation de la croissance verte en Côte d'Ivoire sont mesurés par l'indice de croissance verte (ICV) du GGGI.

L'indice de croissance verte (ICV) de la Côte d'Ivoire a progressé de façon plus ou moins régulière sur la période 2010-2021, passant de 49,6 à 54,5.

Le score ICV est évalué entre 0 et 100 points, en lien avec les objectifs de durabilité, de sorte que plus le score d'un pays est élevé, plus il est proche d'atteindre ses objectifs de croissance verte ou de durabilité. La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus performants en matière de croissance verte. Après avoir connu un recul entre 2010 et 2011, l'ICV moyen du pays a progressé de façon régulière, notamment sur la période 2012-2015, passant de 48,9 à 53,3. Il s'est ensuite stabilisé en moyenne à 54,4 sur la période 2016-2020 avant de se redresser à 54,5 en 2021 (voir figure 1).

La performance moyenne de la Côte d'Ivoire au niveau de l'ICV sur la période

Figure 1 : Indice de croissance verte de la Côte d'Ivoire 2010-2021



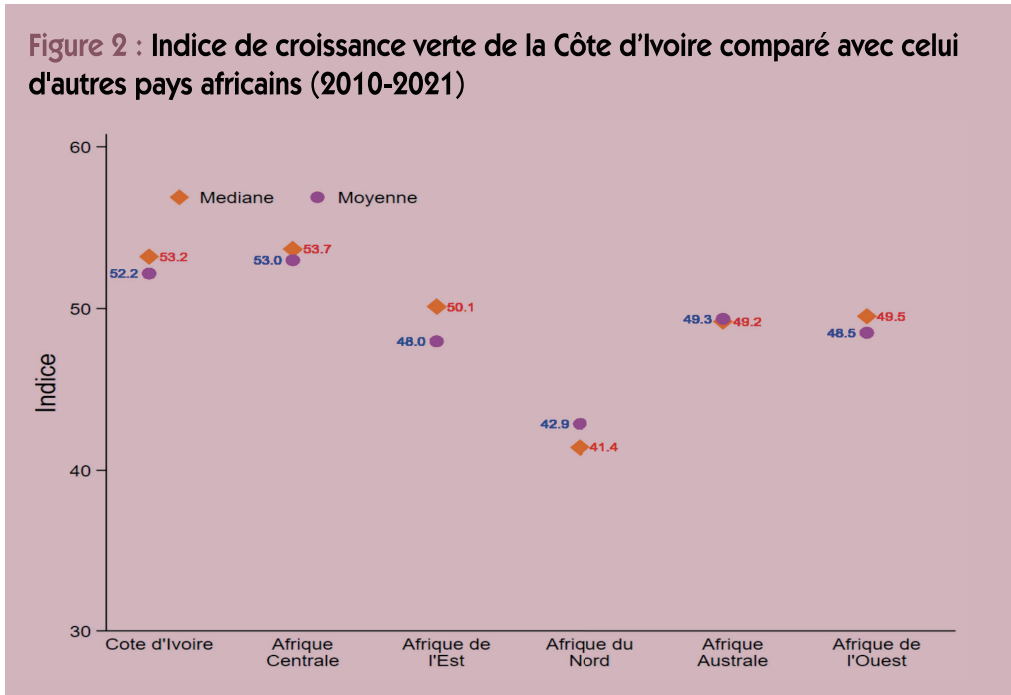
Source : Base de données des PEA en 2023

2010-2021 se situe à 52,2. Celle-ci est supérieure à l'ICV moyen des sous-régions Afrique de l'Ouest (48,5), Afrique australe (49,3), Afrique du Nord (42,9) et Afrique de l'Est (48). Seule la Région Afrique centrale présente un ICV moyen supérieur à celui de la Côte d'Ivoire (voir figure 2).

L'analyse des composantes de l'ICV (voir figure 3) montre que la Côte d'Ivoire réalise des performances élevées en matière de réduction des émissions de GES (95,2) et de déchets et en

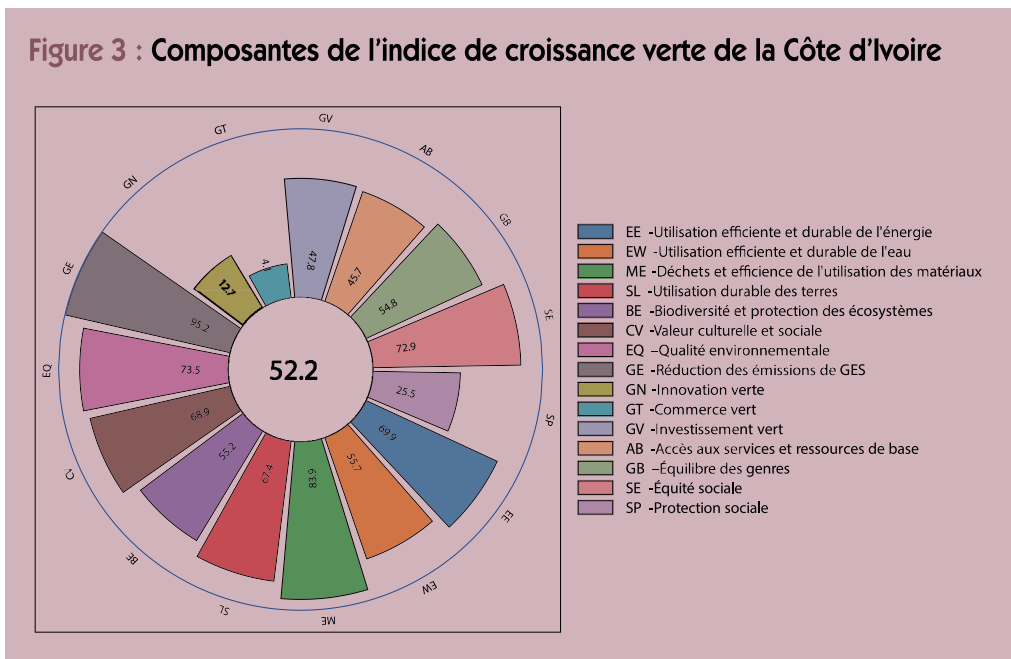
termes d'efficacité de l'utilisation des matériaux (83,9) et de qualité environnementale (73,5). Elle présente une performance plus faible en ce qui concerne les opportunités économiques vertes en raison certainement d'une absence de données : commerce vert (4,1), innovation verte (12,7) et investissement vert (47,8). Il en est de même dans certaines composantes liées aux problématiques sociales telles que la protection sociale (25,5) et l'accès aux services et ressources de base (45,7).

Figure 2 : Indice de croissance verte de la Côte d'Ivoire comparé avec celui d'autres pays africains (2010-2021)



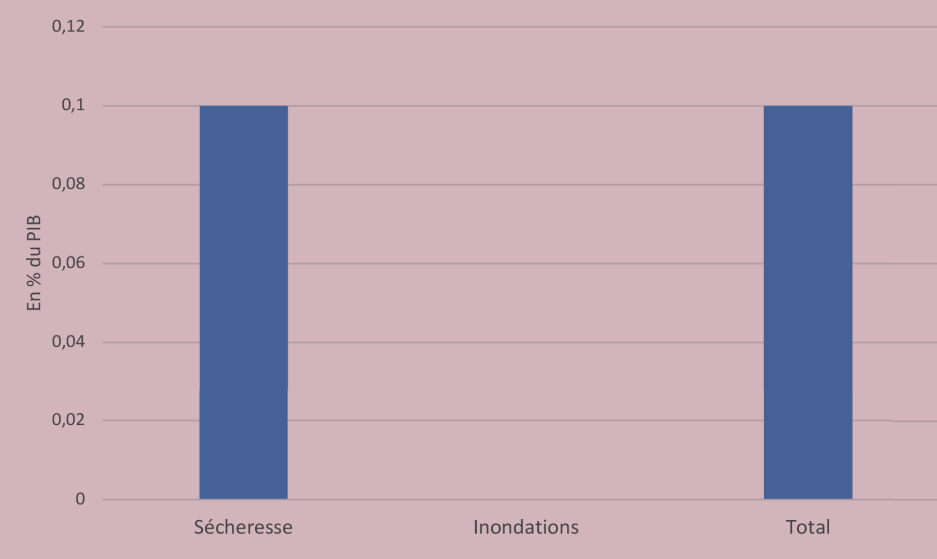
Source : Base de données des PEA en 2023

Figure 3 : Composantes de l'indice de croissance verte de la Côte d'Ivoire



Source : Base de données des PEA en 2023

Figure 4 : Opportunités d'investissement privé initial pour s'adapter aux sécheresses et aux inondations en Côte d'Ivoire entre 2021 et 2040 (% du PIB)



Source : Base de données des PEA en 2023

La mobilisation du secteur privé à grande échelle est essentielle pour permettre à la Côte d'Ivoire de réaliser ses ambitions en matière de croissance verte et d'action climatique.

Les évaluations concernant la Côte d'Ivoire montrent que la simple adaptation aux effets de la sécheresse coûtera l'équivalent de 0,1% du PIB du pays (voir figure 4). Le gouvernement de Côte d'Ivoire reconnaît que la mise en œuvre de sa CDN de mars 2022 nécessite des investissements importants qui surpassent ses capacités propres. Elle requiert en effet une coopération renforcée entre l'État ivoirien, le secteur privé et les institutions financières internationales y compris les nouveaux mécanismes financiers climatiques tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et les instruments financiers des banques multilatérales de développement. Par ailleurs, le pays considère comme primordiale la mise en place de mécanismes de marché et non-marché de manière à favoriser la coopération entre les parties, conformément à l'article 6 de l'Accord de Paris, en réduisant notamment les coûts totaux pour atteindre l'objectif de limitation de la hausse des températures édicté à l'Article 2 dudit Accord.

3.2 Flux de financement du secteur privé, lacunes et besoins pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire.

3.2.1 Flux financiers actuels

En Côte d'Ivoire, la contribution du secteur privé au financement de la lutte contre les changements climatiques est faible par rapport à celle du secteur public.

Les flux⁵ financiers destinés à l'action climatique en Côte d'Ivoire s'élevaient à 1 018,4 millions de dollars E.U par an sur la période 2019-2020, soit environ 3,5% du financement climatique reçu par le continent africain. Ce montant représente 34,4% du financement dont le pays a besoin chaque année pour répondre de manière adéquate aux défis liés aux changements climatiques. Durant cette période, les acteurs publics (gouvernements, institutions nationales, bilatérales et multilatérales de financement du développement, banques multilatérales de développement, fonds publics ou institutions financières publiques) ont mobilisé 899,8 millions de dollars E.U, soit 88,4% du financement total. Le financement privé ne représente que 10,9% du total des flux de financement climatique (soit 110,7 millions de dollars E.U), soit 2,7% du financement privé reçu par le continent. Le financement climatique privé par habitant (hbt) est estimé à 4,8 dollars E.U en Côte d'Ivoire, au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest (3,97 dollars E.U/hbt). Les financements provenant de sources inconnues représentaient 0,8% (soit 7,8 millions E.U).

Pour ce qui concerne les acteurs publics, la

⁵ BAD, *Rapport sur les perspectives économique en Afrique, 2023*

majorité de ce financement provenait surtout de partenaires multilatéraux (471 millions de dollars E.U, soit 50% du total) et bilatéraux (269 millions de dollars E.U, soit 28% du total) et était accordée sous forme de subventions et de dettes concessionnelles. Le gouvernement n'a mobilisé que 80 millions de dollars E.U, soit 8% des financements, alors que les ressources mobilisées, au titre des fonds climatiques multilatéraux, ne représentaient que 12 millions de dollars E.U, soit à peine 1% du total. Les institutions financières commerciales et les entreprises représentaient 10% du financement climatique total en Côte d'Ivoire. Le volume de financements mobilisés par les investisseurs institutionnels reste marginal (1 million de dollars E.U), alors que leur contribution reste un élément essentiel du financement de l'action climatique et de la croissance verte, ainsi que des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire.

Sur le plan sectoriel, les ressources mobilisées ont été investies principalement dans les secteurs de l'eau, des eaux usées et des déchets (253 millions de dollars E.U, soit 27% du total), des systèmes d'énergie (220 millions de dollars E.U soit 23% du total). Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, autres utilisations des terres et de la pêche ont reçu 11% des financements, soit 103 millions de dollars E.U. Les autres secteurs et secteurs transversaux ont été financés à hau-

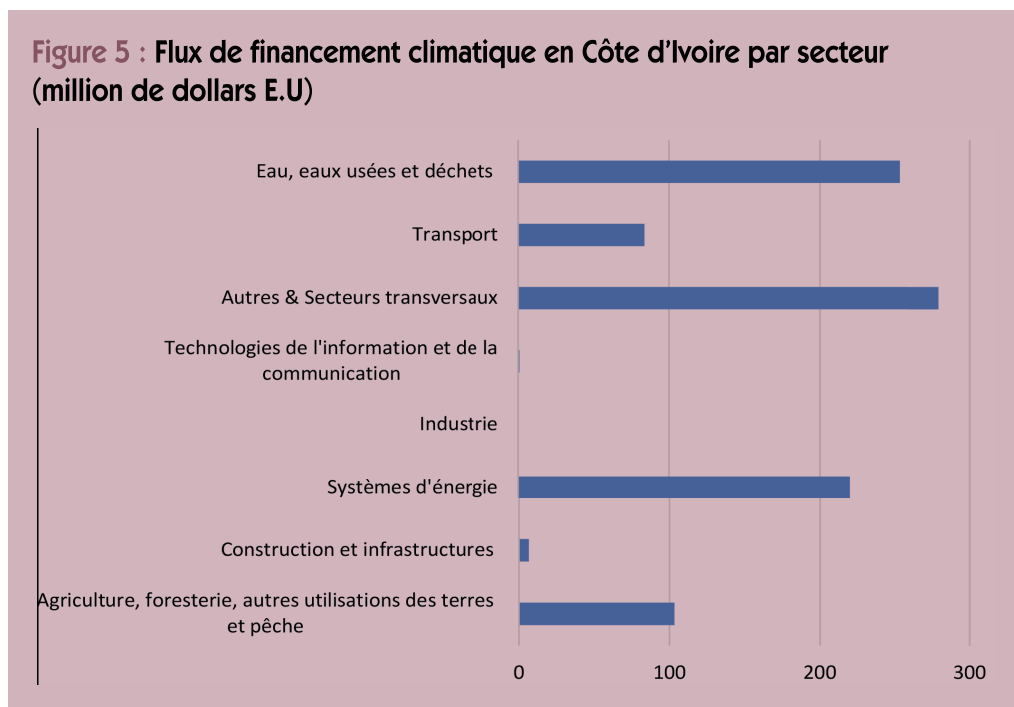
teur de 279 millions de dollars E.U, soit 29% du total. Enfin, les secteurs de la construction et des infrastructures ont reçu à peine 1% des financements, soit 6 millions de dollars E.U (voir figure 5). En termes d'utilisation, la grande partie des financements reçus a servi à l'atténuation (454 millions de dollars E.U), soit 48%, contre 298 millions de dollars E.U consacrés à l'adaptation, soit 31%. Par ailleurs, 192 millions de dollars E.U, soit 20% du total ont servi à des objectifs multiples.

3.2.2 Besoins de financement futurs du secteur privé

La Côte d'Ivoire aura besoin de plus de 2,96 milliards de dollars E.U. par an jusqu'en 2030 pour faire face aux changements climatiques.

Le montant cumulé⁶ estimé du financement dont la Côte d'Ivoire a besoin pour mettre en œuvre sa CDN de manière adéquate se situe en moyenne à 32,58 milliards de dollars E.U sur la période 2020-2030, soit une moyenne annuelle de 2,96 milliards de dollars E.U. Pour ce qui concerne l'adaptation, ces coûts sont évalués à environ 12 milliards de dollars E.U sur la période 2020-30, soit 36,8% des besoins de financement totaux du pays. Les coûts de mise en œuvre du volet atténuation sont estimés à environ 10 milliards de dollars E.U sur la même période, soit 30,7% des besoins du pays. Les

La Côte d'Ivoire aura besoin de plus de 2,96 milliards de dollars E.U par an jusqu'en 2030 pour financer l'action climatique et la croissance verte, avec le secteur privé appelé à jouer un rôle majeur dans la mobilisation des financements verts.



Source : Calculs des auteurs sur la base de données du CPI sur le paysage du financement climatique en Afrique.

⁶ BAD, Rapport sur les perspectives économiques en Afrique, 2023

coûts en termes de pertes et dommages dus aux changements climatiques sont estimés à 10,58 milliards de dollars E.U, soit 32,5% des financements totaux du pays. Le besoin de financement résiduel est estimé à 1,9 milliards de dollars E.U en moyenne par an et pourrait être comblé par une plus forte mobilisation du secteur privé.

Compte tenu des tendances récentes des flux mondiaux de financement climatique privé vers la Côte d'Ivoire, le secteur privé est susceptible de contribuer de 25 % à 75 % des besoins de financement climatique du pays. Pour une contribution de 25 % aux besoins de financement climatique, ce qui représente un scénario prudent, le secteur privé devrait alors augmenter sa contribution financière de 15 milliards de

dollars E.U par an. Pour une contribution de 50 % au financement climatique par le secteur privé, qui est un scénario modéré, le financement du secteur privé devrait augmenter de 22,5 milliards de dollars E.U par an. Une contribution de 75 % au déficit de financement climatique, qui est un scénario ambitieux, verrait le financement du secteur privé croître de 27 milliards de dollars E.U par an.

3.2.3. Sources innovantes émergentes de financement privé pour le climat et la croissance verte en Côte d'Ivoire

L'accès au financement vert et climatique reste une priorité élevée pour la Côte d'Ivoire pour soutenir la mise en œuvre de sa CDN révisée. Dans ce sens, la Côte d'Ivoire pourrait s'ins-

Tableau 2: Instruments innovants utilisés pour mobiliser les financements du secteur privé en Côte d'Ivoire.

Type d'instruments	Finance verte et durable (par ex. obligations durables, prêts/obligations liés à la durabilité, obligations sociales)	Instruments de financement mixtes (par ex. garanties, première perte)	Capital-investissement et capital-risque	Marchés du carbone
Performances actuelles	<ul style="list-style-type: none"> -Prêts ESG d'un montant cumulé de 462 millions EUR émis par le gouvernement en 2022, adossés à une assurance ATI -Garantie partielle de crédit de la BAD en cours de préparation, d'un montant de 400 millions EUR pour mobiliser des financements ESG de 530 millions EUR auprès du secteur financier. -Emission, en 2020, par l'entreprise ivoirienne Emergence Plaza d'une obligation verte privée, d'un montant de 10 milliards de francs CFA utilisé dans l'immobilier. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Instrument PPP est bien utilisé en Côte d'Ivoire et les informations sur les projets PPP disponibles sont publiées sur le site de la Commission Nationale PPP : https://ppp.gouv.ci Les informations consolidées sur l'utilisation des autres instruments mixtes ne sont disponibles pour apprécier leur niveau d'utilisation par le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Côte d'Ivoire : troisième pays de destination des fonds d'investissement en Afrique de l'Ouest (après le Nigéria et le Ghana) avec 60 transactions enregistrées sur la période 2012-2022 selon « The African Private capital Association » : - Janvier 2023 : Mise en place par le gouvernement de Startups Boost Africa, doté d'un capital de 1 milliard de F CFA, une initiative destinée à développer et à accompagner les entreprises innovantes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Instrument peu utilisé par le secteur privé : la Côte d'Ivoire s'est engagée récemment dans « les transactions carbone » avec le soutien de la Banque mondiale. Le 30 octobre 2020, la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale ont signé un premier contrat d'achat de crédits de réduction d'émissions pour un montant de 50 millions \$ E.U, soit environ 25 milliards de F CFA sur la période de 2020 à 2024
Défis contextuels à la mise à l'échelle en Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des capitaux ivoiriens peu développé. - Cadre réglementaire inadéquat limitant la création de lignes de crédit vertes et la promotion du développement de projets bancables plus verts - Capacité technique limitée pour le développement de projets verts 	<ul style="list-style-type: none"> -Absence de cadres de soutien propices à l'utilisation d'instruments de financement mixtes en dehors du PPP - Capacité technique limitée pour le financement mixte (manque d'expertise dans l'évaluation, négociation des contrats) - Absence de financements pour les études de faisabilité technico-financières (PPP surtout) 	<ul style="list-style-type: none"> - Marché des capitaux peu développé, limitant les possibilités de sortie pour les investisseurs ; - Petites entreprises moins attrayantes pour les gestionnaires de fonds de capital-investissement, à cause des ressources supplémentaires nécessaires à mobiliser pour évaluer la viabilité de ces entreprises et gérer le portefeuille 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un cadre légal et institutionnel régissant le marché carbone
Facteurs clés permettant une utilisation réussie de l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> - Document cadre ESG adopté en 2021 - Création prévue au sein de la BRVM d'un marché obligatoire dédié aux obligations vertes, sociales, durables ; - Bonne notation du pays par les agences de notation : « BB » en juillet 2021 (Standard and Poor's ; rehaussement par Fitch 2023, S&P 2022 de leurs notes de « B+ » à « BB- ». - Secteur privé : principal acteur pour le financement du PND 2021-2025 (74% des financements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de textes réglementaires et législatifs sur le PPP - Programme Sunref Côte d'Ivoire financé par l'AFD pour 19,14 millions EUR et ciblant les petites et moyennes entreprises intervenant dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables. - Facilité de financement vert (FFV) en cours de mise en place au sein de la BNI avec l'appui de la BAD et du FIC (625 000 dollars E.U) destiné à financer les projets verts. - Possibilité d'utilisation des fonds du Fonds vert pour le climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Attrait de la Côte d'Ivoire pour les fonds de capital investissement et de capital risque - Développement de start-ups en Côte d'Ivoire dont certaines sont innovantes - Mise en place de CDC-CI Capital, doté d'un capital de 38 milliards de F CFA et destiné au financement de start-ups et de grandes entreprises intervenant dans les investissements verts en Côte d'Ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> - La Côte d'Ivoire soutient déjà le Mécanisme pour un développement propre (MDP) - Volonté politique de promouvoir le marché carbone - Augmentation de la tarification du carbone à l'échelle mondiale, donnant ainsi un signal de marché positif pour les investissements actuels dans la réduction du carbone -Potentiel élevé de réduction des émissions et d'absorption des émissions en Côte d'Ivoire - Assistance technique du PNUD sollicitée par le pays pour aider à mettre en place toute l'architecture carbone

⁷ Ce Programme est financé par l'AFD et mis en œuvre en partenariat avec la Société Générale de Côte d'Ivoire, NSIA Bank et la Confédération Générale des entreprises de Côte d'Ivoire

plusieurs investissements verts sont réalisés par des privés notamment dans la valorisation des déchets plastiques, solides et industriels, la reforestation, dans les technologies d'agriculture climato-intelligentes comme les systèmes d'irrigation solaire. Néanmoins, il est difficile d'avoir des informations détaillées sur tous ces investissements.

3.3 Opportunités et obstacles à la mobilisation de financements privés pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire

3.3.1 Opportunités d'investissements du secteur privé

Le financement privé par habitant en Côte d'Ivoire est faible et se situe à 4,8% du financement total contre 38,9% pour le financement public par habitant sur la base des données 2017/2018 (voir figure 7). Comparé aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est devancée par des pays comme le Cap Vert, le Burkina Faso, le Sénégal et le Libéria. Les PEA 2023 montrent que les deux sources de financement climatique (privé et public) sont complémentaires et se renforcent mutuellement en Afrique. En effet, le rapport montre que les pays africains ayant des niveaux déjà plus élevés de financement climatique public (par habitant) sont également les plus susceptibles d'attirer des investissements climatiques privés. Cela suggère que les efforts déployés par le gouvernement et d'autres institutions publiques dans le financement de projets climatiques pourraient envoyer des signaux positifs aux investisseurs privés, quant à l'attractivité des secteurs du climat et de la croissance verte dans un pays donné.

Les opportunités d'investissements du secteur privé dans la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire touchent à plusieurs secteurs.

L'étude⁹ sur la mise en valeur du potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois verts en Côte d'Ivoire a identifié cinq secteurs clés qui pourraient contribuer à atténuer les émissions de GES, tout en créant plus de 500 000 emplois verts. Ces secteurs sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, la manufacture et le traite-

ment des déchets qui recèlent d'importantes opportunités d'investissements pour le secteur privé.

Les opportunités d'investissement dans l'agriculture recouvrent, par exemple, des activités comme l'agriculture biologique, les fermes agroécologiques, l'agroforesterie, la transformation de produits agricoles, le développement des activités de pompage et d'irrigation et la cacao-culture durable. Le secteur de l'énergie recèle beaucoup d'opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la production de véhicules électriques ou hybrides, le développement de sources modernes de cuisson.

Dans le secteur manufacturier, les opportunités résident dans la transformation industrielle des matières premières agricoles du pays, ainsi que dans la valorisation des déchets industriels et la gestion de polluants chimiques. Dans le secteur de la foresterie, des unités de transformation de bois (transformation secondaire et tertiaire, notamment) peuvent émerger.

La stratégie nationale de développement et le Code des investissements encouragent les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte.

Le PND 2021-2025, dont le financement doit être assuré par le secteur privé (national et international) à hauteur de 74%, est assorti de plusieurs opportunités⁹ d'investissement ciblant tous les secteurs, y compris ceux contribuant à la croissance verte et à l'action climatique. Le Rapport¹⁰ sur l'investissement dans le monde 2022 montre que la Côte d'Ivoire est l'une des principales destinations des investissements directs étrangers (IDE), avec des entrées nettes de 1,3 milliards de dollars E.U en 2021. Par ailleurs, le Code des Investissements de la Côte d'Ivoire comporte quelques incitations en faveur des investissements verts pour les infrastructures durables. L'article 3 alinéa 1er indique que le Code vise à « favoriser le développement durable par des investissements durables et socialement responsables en Côte d'Ivoire ».

Les perspectives démographiques du pays offrent des opportunités d'investissement

⁹ L'information sur ces opportunités peut être consultée sur le site suivant : <https://www.gcpnd.gouv.ci/projets/index/fr>

¹⁰ World Investment Report 2022: International tax reforms and sustainable investment (unctad.org)

¹¹ Celles-ci sont issues du World Population Prospects. Révision 2022

¹² Ces contraintes ont été mises en évidence par plusieurs sources : (i) GGGI- Cadre de coopération-pays 2021-2025 - Côte D'Ivoire ; (ii) Étude sur la mise en valeur du potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois verts en Côte d'Ivoire (MINEDD-CEA) ; 2020 ; (iii) Rapport d'étude du profil risque et de la stratégie de mobilisation des ressources (MINEDD, PNUD, BAD : décembre 2021).

dans l'action climatique et la croissance verte.

Les projections¹¹ indiquent que la population ivoirienne qui compte environ 27,5 millions d'habitants en 2021 pourrait atteindre 50,9 millions d'habitants en 2050 et 72,6 millions en 2075, soit des taux d'accroissements respectifs de 85% et de 164% par rapport à 2021. Compte tenu de l'urbanisation rapide du pays (le taux d'urbanisation est passé de 32% en 1975 à 52,5% en 2021), des opportunités s'offrent aux acteurs privés (nationaux et internationaux) dans la construction d'infrastructures résilientes (transport, logements, santé), la conception et la mise en exploitation de moyens de transport à faible émission de carbone, la gestion écologique des eaux et des déchets (transformation en énergie ou recyclage) et la promotion d'une industrie verte et décarbonée.

3.3.2 Obstacles¹² aux investissements du secteur privé

Les barrières majeures à lever pour atteindre les objectifs nationaux en matière de mobilisation de financement climatique et d'investissements verts, notamment du secteur privé se situent à trois niveaux. Elles sont d'ordre institutionnel, financier et de capacités.

Contraintes d'ordre institutionnel

- Absence de stratégie long terme de développement bas carbone qui permettrait de donner de la cohérence et une bonne orientation aux engagements climatiques nationaux et partant de faciliter la mobilisation des ressources
- Un cadre réglementaire inadéquat dans le pays qui ne permet pas aux institutions financières de créer des lignes de crédit verts et de promouvoir le développement de projets bancaires plus verts.
- Absence d'entités nationales ayant un accès direct au Fonds vert pour le climat.
- Absence d'architecture nationale pour les échanges de crédits carbonés : le pays ne dispose pas encore de cadre institutionnel et réglementaire approprié, ainsi que d'un registre carbone national ;
- Insuffisance de mesures incitatives fortes,

alors que les investissements verts présentent des risques élevés.

- Absence d'institutions financières accréditées au Fonds vert pour le climat,
- Absence de cadre réglementaire de résilience aux changements climatiques et d'adaptation, notamment pour la divulgation des risques liés aux changements climatiques
- Insuffisante coordination intersectorielle de la mise en œuvre des CDN et des appuis des PTF et du secteur privé.
- Absence de réglementation et de politique contraignant les banques commerciales et les grandes industries énergétivores et à forte intensité de carbone à disposer d'une politique de responsabilité climatique et de transition verte et à rapporter/communiquer régulièrement sur la mise en œuvre de ces politiques.
- L'environnement des affaires, malgré les réformes menées, présente toujours des faiblesses : les principaux griefs des PME et des TPME portant sur « des impôts et des taxes jugés trop élevés, la corruption et le cadre institutionnel, les délais et lourdeurs administratives »¹³

Contraintes financières

Dans l'étude¹⁴ sur le secteur privé et le financement des TPE/PME en Côte d'Ivoire, l'accès et le coût du financement figurent dans le top trois des principales contraintes rencontrées par les TPE et PME. Quant aux grandes entreprises, elles indexent surtout le coût du financement. Outre ces contraintes génériques auxquelles sont confrontées les entreprises du secteur privé ivoirien, il existe des contraintes spécifiques aux projets d'action climatique et de croissance verte :

- Les termes de financement sont inadéquats et inaccessibles : les institutions financières locales offrent peu de financement de longue maturité en adéquation avec les besoins de projets d'atténuation et d'adaptation dont l'horizon de mise en œuvre est normalement lointain.
- Le coût de capital constitue une barrière prohibitive face aux projets verts qui comportent plus de risques que les projets conventionnels. Les

Une mobilisation accrue des financements privés verts en Côte d'Ivoire nécessite d'agir à la fois sur les contraintes d'ordre institutionnel et réglementaire, financières ainsi que sur celles relatives aux capacités des différentes parties prenantes.

¹³ *Entrepreneurial Solutions Partners (ESP), Étude sur le secteur privé et le financement des TPE/PME en Côte d'Ivoire, Novembre 2018.*

¹⁴ *ESP, Novembre 2018*

¹⁵ *Trois structures (Banque nationale d'investissement, Office ivoirien des parcs et réserves, Fonds interprofessionnel pour la recherche agricole) ont introduit une demande d'accréditation qui est en cours d'instruction.*

taux d'intérêt offerts localement sont très élevés et il en est de même pour le coût des prises de participation par les investisseurs.

- Le marché des capitaux ivoirien n'est pas encore suffisamment développé pour offrir une gamme diversifiée de produits financiers ou de liquidités adéquats au niveau de risque associé aux projets climats. La Côte d'Ivoire ne dispose pas de marché de swap ni de mécanisme financier et de règles appropriés permettant l'utilisation d'instruments de couverture du risque de taux de change. Par ailleurs, les options pour une stratégie de sortie sont limitées par la taille restreinte du marché secondaire et l'incapacité des développeurs de projets
- Absence de pipeline de projets prêts verts prêts à être financés.
- La mobilisation des fonds verts pour le climat est un défi pour la Côte d'Ivoire : aucune institution¹⁵ ivoirienne n'est encore accréditée auprès du Fond vert pour le climat.
- Absence de financements pour la préparation d'études de faisabilité pour les projets PPP
- Faible développement de paiements fondés sur les résultats pour la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) et des énergies propres.

Contraintes de capacités

Les besoins en renforcement de capacités sont importants pour les différentes parties prenantes (structures gouvernementales impliquées dans le financement climatique, aux entreprises privées intervenant dans les filières vertes, et institutions financières locales). Ils se justifient au regard des constats ci-dessous :

- Faible sensibilisation/éducation des populations en général et du secteur privé en particulier sur les enjeux climatiques et environnementaux : le système éducatif ne forme pas suffisamment de compétences nationales dans ces domaines ;
- Faibles capacités et compétences techniques nationales notamment en matière de finance climatique innovante (obligations vertes, sociales, durables, crédit carbone etc.), du fait de la nouveauté de ces instruments et de leur faible connaissance par les acteurs tant du public que du privé ;

- Difficultés pour les entreprises du secteur privé à développer des modèles économiques verts solides et à soumettre aux institutions financières nationales et au FVC, des propositions bancaables et des projets structurants. Cela est valable pour la plupart des secteurs verts (énergie renouvelable, gestion des déchets, agriculture ou agroalimentaire, industries manufacturières, etc.)

- Manque de capacités des institutions financières nationales pour évaluer les modèles d'affaires ou les projets verts : peu de banques locales possèdent des connaissances poussées des secteurs et industries liés au climat pour évaluer la demande de financement de projets et les risques de crédit associés ;

- Absence de base de données confirmant l'existence de projets verts potentiellement viables ;

- Insuffisance des capacités techniques des acteurs et du dispositif d'accompagnement des entreprises, notamment pour le financement de projets liés au climat. Une mise à niveau des compétences des faitières d'entreprises est donc nécessaire.

- Faibles capacités des banques commerciales et agences boursières à diversifier leurs investisseurs et à développer des produits et services financiers innovants répondant aux besoins d'investissements verts.

- Compétences limitées dans les domaines de l'évaluation des risques, de la conception des contrats et de l'analyse économique des PPP.

3.3.3 Voies de mobilisation des financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire

Pour réussir à mobiliser plus de financements privés en faveur de la croissance verte et de l'action climatique, les autorités ivoiriennes doivent agir sur les leviers suivants permettant de solutionner les contraintes sus-évoquées. Ces leviers concernent : (i) les cadres politique, institutionnel et juridique ; (ii) le développement d'instruments innovants ; et (iii) et le renforcement des capacités.

a) Renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels afin de créer les conditions propices aux investissements privés dans

³ Il s'agit notamment de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) et du le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF)

le climat

Au niveau du cadre politique, la Côte d'Ivoire peut compléter les documents de stratégie existants (PND, CDN,) par l'élaboration d'une stratégie à long terme de développement bas carbone. Ce cadre politique pourra être complété par :

- La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel relatif à la finance verte (utilisation d'instruments innovants, financements mixtes) en Côte d'Ivoire. Ce cadre devra clarifier les avantages fiscaux, les subventions ou les incitations financières destinés à encourager les investissements privés dans la croissance verte et l'action climatique et la croissance bas-carbone.
- La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel relatif aux transactions carbonées ;
- L'intégration de la dimension environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans la stratégie de gestion de la dette.

- La mise en place d'un mécanisme national de coordination intersectorielle de la mise en œuvre des CDN, incluant tous les acteurs (structures gouvernementales, régions et municipalités, secteur privé, société civile, communautés locales et PTF).

- La poursuite des réformes visant : (i) l'amélioration du climat des affaires en général et l'accès des PME aux financements, en particulier ; (ii) le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans le pays. Ces réformes permettront de créer les conditions propices permettant d'attirer plus d'investisseurs privés nationaux et étrangers dans les filières vertes.

b) Développer les instruments de financements innovants afin de mobiliser des ressources supplémentaires du secteur privé

Les actions suivantes sont requises :

- Finaliser la mise en place du marché obligataire dédié aux obligations vertes, sociales et durables et aux obligations liées au développement durable. Cette action interpelle les autorités¹⁶ régionales. La BRVM a conclu, en

Encadré 2 : Activités de la BAD visant le développement des investissements verts en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, à travers la Banque nationale d'investissement (BNI), bénéficie d'une assistance technique du Groupe de la BAD, du Fonds d'investissement climatique (FIC) et d'Amundi (gestionnaire d'actifs) d'un montant de 625 000 dollars E.U pour la mise en place d'une facilité de financement vert (FFV), au sein de cette banque. Cette facilité devrait être dotée de lignes directrices opérationnelles et d'investissement fondées sur les meilleures pratiques, pour réussir les phases de capitalisation et de mobilisation des ressources. L'assistance technique couvrira l'évaluation professionnelle des risques, le suivi et l'établissement de rapports sur les projets, la structuration financière avec l'identification d'une réserve solide de projets verts locaux. Le démarrage effectif de l'assistance technique est prévu en septembre 2023. La mise en place de la FFV viendra s'ajouter à d'autres initiatives que la BAD a prévu de financer dans le cadre du Programme d'amélioration du climat des affaires en Côte d'Ivoire (PACACI), visant le développement de la finance verte. Celles-ci comprennent : (i) le renforcement des capacités des acteurs du tissu bancaire et des institutions boursières à mettre en place des lignes de crédits verts et des obligations vertes et à profiter d'autres opportunités et mécanismes de mobilisation de financements verts ; (ii) l'accompagnement de l'accréditation des entités nationales d'accès direct, y compris des banques commerciales, au Fonds vert pour le climat, la mise en place de plateformes d'échanges ; (iii) le soutien des activités de dialogue pour la promotion des investissements verts : Green Talks, Green Market Place et Green Technologie Expo et le (iv) renforcement des capacités des PME/PMI/TPME féminines « vertes » des secteurs énergies renouvelables, agriculture, recyclage, construction et bâtiments innovants.

septembre 2022, un accord d'assistance technique avec le Luxembourg Stock Exchange (LuxSE) pour la mise en place de ce marché. Une fois ce marché en place, il sera plus aisé d'inciter le secteur privé local à y recourir, sachant que les entreprises ivoiriennes sont les plus actives sur le marché financier régional (76% des entreprises cotées en bourse actuellement sont ivoiriennes).

- Développer les paiements fondés sur les résultats pour la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) et des énergies propres, une fois le cadre légal et institutionnel relatif au marché carbone mis en place.

- Renforcer l'utilisation du financement mixte permettant de combiner les ressources financières publiques concessionnelles à d'autres formes de financement privé. Cet instrument est essentiel pour la réduction des risques, qui sont accentués pour le secteur privé dans le cadre des investissements verts. Dans ce sens, il faut encourager la mise en place de facilités de financement vert (FFV) au sein des banques locales, ou la multiplication de programmes de type Sunref, financés par l'AFD. Ces initiatives soutiennent en général le développement d'un pipeline de projets verts pour la recherche de financement.

- Continuer à améliorer l'accès des entreprises (en particulier les PME) au financement, en : (i) renforçant leur accès aux ressources du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGPME) ; ii) en encourageant la mise en place des guichets dédiés aux PME au sein des banques et en les accompagnant dans la préparation des dossiers de financement.

- Faciliter l'accréditation des banques commerciales au Fond vert pour le climat, en nouant, au besoin, un partenariat spécial avec cette institution.

c) **Renforcer les capacités et les compétences techniques nationales en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte**
Les actions de renforcement des capacités s'adressent à la fois aux structures gouvernementales impliquées dans le financement climatique, aux entreprises privées intervenant dans les filières vertes, ainsi qu'aux institutions financières locales. Elles doivent couvrir les thématiques suivantes : (i) enjeux climatiques et environnementaux ; (ii) instruments de fi-

ancements innovants (obligations vertes, sociales, durables, crédit carbone ; financements mixtes, etc.) ; (iii) modèles économiques verts solides et montage technico-financier de projets climatiques à soumettre aux banques classiques, mais aussi au FVC ; (iv) techniques d'évaluation des risques, de conception des contrats et d'analyse économique des PPP. Le renforcement des capacités des banques est essentiel pour leur permettre de développer de nouveaux services et produits financiers pour les investissements verts au profit de leurs clients (ménages, particuliers, PME, etc.). Enfin, la Côte d'Ivoire devra profiter des expériences et connaissances des pays de la région ayant déjà développé des initiatives couronnées de succès en matière de finance verte.

d) **Rôle des banques multilatérales de développement (BMD) et des institutions financières de développement (IFD)**

Le rôle des BMD et des IFD pourrait consister à :

- Apporter de l'assistance technique au gouvernement ivoirien pour la mise place de cadres politiques, juridiques et institutionnels pour la croissance verte et l'action climatique, afin de créer les conditions pour la mobilisation de financements privés ;

- Contribuer au renforcement des capacités et des compétences techniques nationales en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte, en financement des programmes dans ces domaines. Elles peuvent notamment financer les programmes de renforcement des capacités des PME/TPME pour faciliter la préparation de projets bancables à soumettre aux fonds climatiques et/ou aux banques locales.

- Aider le gouvernement et les banques locales à développer des instruments de financements innovants en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte. Ils doivent notamment aider à la structuration des mécanismes de financements mixtes adaptés au financement climatique et aux réalités du pays (lignes de crédit, subventions, assistance technique, garanties, etc.) ;

- Appuyer la mobilisation de financements et soutenir les investissements en faveur du climat, via les possibilités qu'offre l'article 6 de l'Accord de Paris.

- Aider le gouvernement à établir une entité nationale accréditée auprès du Fonds vert pour le climat en tant qu'instrument de financement national innovant pour les projets liés aux changements climatiques et à la croissance verte ;
- Allouer des ressources dédiées aux opéra-

tions non-souveraines et aux investissements dans les secteurs à fort potentiel de croissance verte et très sensibles au climat (systèmes de transport bas carbone et de masse, filières photovoltaïques, etc.).

IV. CAPITAL NATUREL AU SERVICE DE LA FINANCE CLIMATIQUE ET DE LA CROISSANCE VERTE

4.1. Évolution du capital naturel

Le capital naturel comprend trois catégories : (i) le capital renouvelable, composé de bois forestier, de bois forestier non ligneux, de mangroves, de pêcheries, d'aires protégées, de terres cultivées et de pâturages ; (ii) les actifs non renouvelables, constitués du pétrole, du gaz naturel, du charbon et des minerais ; et (iii) le potentiel d'énergie renouvelable à partir des ressources solaires, éoliennes et hydrauliques, les paysages et les actifs marins. Les données (i) et (ii) proviennent de la Banque mondiale¹⁷ et portent sur la période 1995-2018. Le tableau 3 présente les résultats pour la Côte d'Ivoire.

Sur la période 1995-2018, la valeur du capital naturel de la Côte d'Ivoire a augmenté de 10%, passant de 107 435 à 118 155,1 millions de dollars E.U. Le capital naturel en Côte d'Ivoire est largement dominé par les ressources naturelles avec des parts de 99% et de 94% dans le capital total, respectivement en 1995 et 2018. L'augmentation de la valeur du capital naturel est imputable à la fois : (i) aux ressources naturelles renouvelables, dont la valeur est passée de 106 661,9 millions de dollars E.U en 1995 à 111 204,5 millions de dollars E.U en 2018, soit une hausse de 4,3% ; cet accroissement est attribuable aux forêts non ligneuses (61,4%), aux mangroves (+49,9%),

La Côte d'Ivoire dispose de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables importantes dont l'exploitation judicieuse peut contribuer à soutenir une croissance durable et inclusive.

Tableau 3: Évolution du capital naturel en Côte d'Ivoire de 1995-2018

Côte d'Ivoire	Total en millions USD, 2018			Par tête d'habitant en USD, 2018		
	1995	2018	Variation (%)	2015	2018	Variation (%)
Ressources naturelles renouvelables	106 661,9	111 204,5	4,3%	7 511,5	4 435,9	-40,9%
Forêts, bois	23 982,8	24 747,8	3,2%	1 689,0	987,2	-41,6%
Forêts non ligneuses	8 184,1	13 209,6	61,4%	576,4	526,9	-8,6%
Mangroves	92,8	139,1	49,9%	6,5	5,6	-15,1%
Pêche	0,0	553,2		0,0	22,1	
Zones protégées	2 881,1	3 794,5	31,7%	202,9	151,4	-25,4%
Terres cultivées	66 322,2	61 872,1	-6,7%	4 670,7	2 468,0	-47,2%
Pâturages	5 198,9	6 888,1	32,5%	366,1	274,8	-25,0%
Actifs du sous-sol	773,1	6 950,6	799,0%	54,4	277,3	409,2%
Pétrole	618,2	2 564,2	314,8%	43,5	102,3	134,9%
Gaz naturel	3,2	2 179,8	69021,3%	0,2	87,0	39051,8 %
Charbon	0,0	0,0	n.a	0,0	0,0	n.a
Métaux et minéraux	151,8	2 206,7	1354,0%	10,7	88,0	723,6%
Total	107 435,0	118 155,1	10,0%	7 566,0	4 713,2	-37,7%

Source : Banque mondiale 2021.

¹⁷ Les données de la Banque mondiale sont accessibles sur : Explore data (worldbank.org). L'étude couvre 146 pays et exclut ceux qui n'ont pas de données, principalement les petits États insulaires. En Afrique, Djibouti est le seul pays exclu de la liste.

aux pâturages (+32,5%) et aux zones protégées (+31,7%), tandis que la valeur des terres cultivées a connu une réduction de 6,7% ; et (ii) aux ressources non-renouvelables, dont la valeur a évolué de 773,1 millions de dollars E.U à 6 950,6 millions de dollars E.U, se traduisant par un accroissement de 799%, tiré surtout par le gaz naturel, les métaux et minéraux et le pétrole.

Sur la même période, le capital naturel par habitant, qui est un indicateur de croissance durable, a reculé de 37,7%, passant de 7 566 dollars de dollars E.U en 1995, à 4 713 dollars de dollars E.U en 2018. Cette baisse est imputable essentiellement aux ressources naturelles renouvelables (-40,9%), en particulier aux terres cultivées et aux forêts, tandis que le capital non renouvelable par habitant a enregistré une hausse de 409,2% sur la période, portée par l'exploitation du gaz naturel et des métaux et minéraux.

4.2. Possibilités de renforcer la contribution du capital naturel en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est riche en ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dont l'exploitation judicieuse peut contribuer à transformer l'économie du pays et à améliorer les conditions de vie de sa population. Selon la Banque mondiale, les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles représentent en moyenne 4,1% du

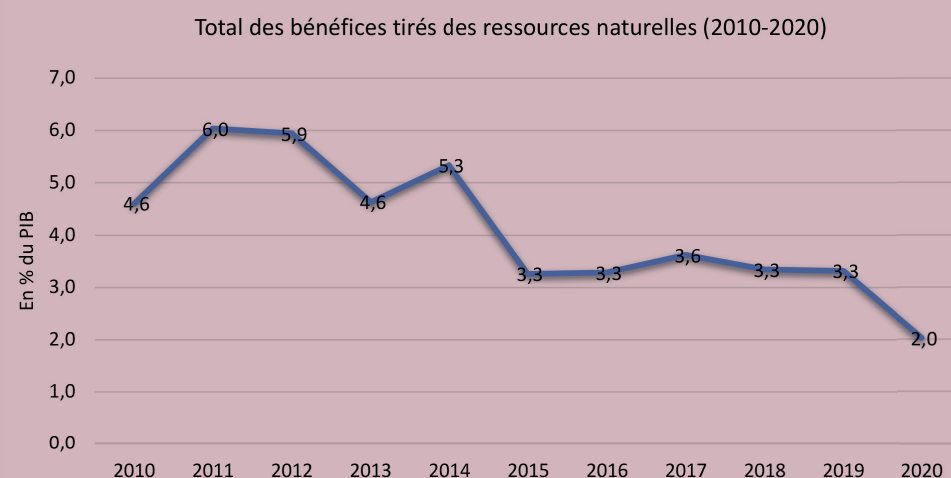
PIB sur la période 2010-2020, comme l'illustre la figure 8. Les rentes forestières représentent en moyenne 2% du PIB sur la période, suivies des rentes pétrolières (1,3% du PIB). Enfin, les bénéfices tirés du gaz et des minéraux représentent respectivement 0,6% et 0,5% du PIB. On peut observer une tendance à la baisse des rentes générées par les ressources naturelles. En effet, de 5,4% du PIB en moyenne sur la période 2010-2015, elles ont décliné à 3,4% du PIB sur la période 2016-2019. La faible performance de l'année 2020 (2% du PIB) est liée certainement aux effets de la pandémie de la COVID-19. Ce déclin a affecté toutes les catégories à l'exception des minéraux.

Par ailleurs, les flux financiers illicites liés au capital naturel constituent des défis importants, en Côte d'Ivoire. En dépit des efforts croissants qu'il déploie pour lutter contre le commerce illégal, le pays reste en proie au trafic d'espèces sauvages, à l'exploitation forestière illégale et à la pêche illicite. Selon l'ONG EAGLE¹⁸ Côte d'Ivoire, 4 tonnes d'écaillés de pangolins et près de 800 kg d'ivoires brutes ont été saisies par les autorités depuis 2017.

4.2.1. Ressources non renouvelables

La Côte d'Ivoire possède environ 35% des ceintures de roches vertes d'Afrique de l'Ouest, regorgeant de ressources minières variées telles que l'or, le fer, le manganèse, le diamant, la bauxite, etc. L'ambition du gouvernement dans le PND 2021-2025

Figure 7 : Retombées de l'exploitation des ressources naturelles : 2010-2020



Source : Département de la statistique de la BAD ; FMI : Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 et Statistiques financières internationales, avril 2023 ;

¹⁸ Voir : <https://ladiplomatiqedabidjan.com/economie-societe/8472.html>

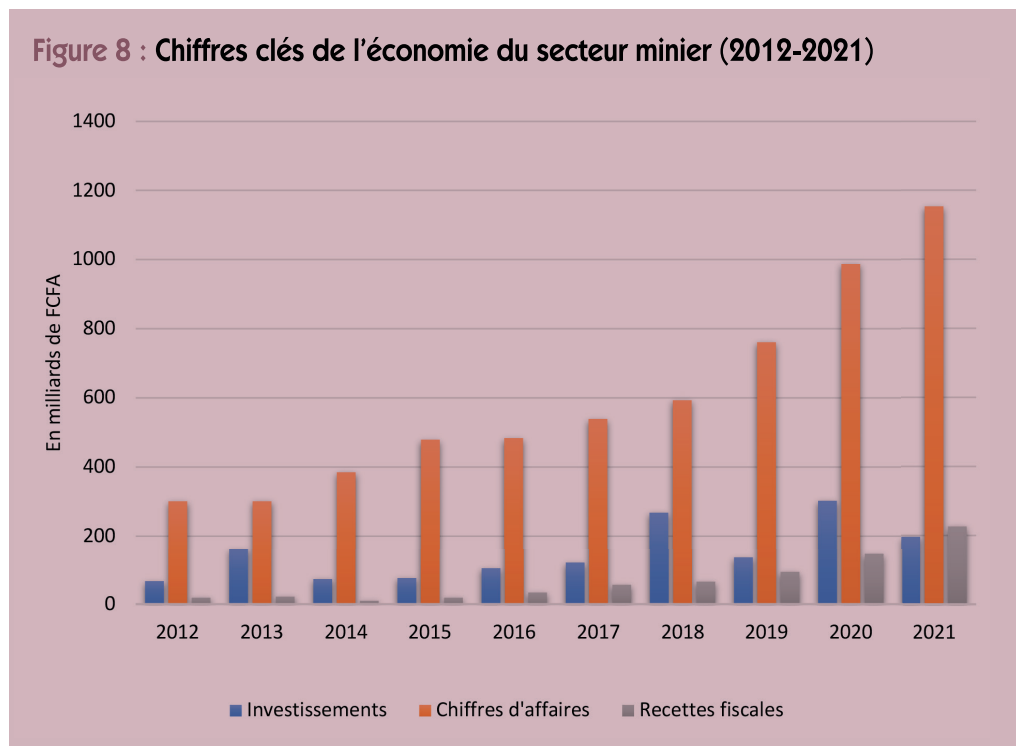
est de faire du secteur minier, un moteur de croissance économique, en faisant passer sa part dans le PIB de 3% en 2019, à 6% en 2025. Pour atteindre cet objectif, il a engagé la préparation d'une politique minière et de son plan stratégique couvrant la période 2023-2027. Un nouveau code minier a été adopté en 2014 et contribué à un développement¹⁹ remarquable du secteur, comme l'illustre la figure 8. Sur la période 2012-2021, les recettes fiscales payées au titre du secteur sont passées de 19,6 à 227 milliards de F CFA, soit une hausse de 1 062%. Malgré cette hausse, ces recettes ne représentaient toutefois que 4,3% des recettes fiscales totales en 2021.

Les productions sont en hausse pour l'or, le nickel et le diamant, mais en baisse pour le manganèse. Les statistiques du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE) indiquent que sur la période 2019- 2021 les productions d'or et de nickel se sont accrues, respectivement de 32,6 tonnes (T) et 660,1 T à 41,9 T et 1 764,1 T. Celle du diamant est passée de 3 989 carats à 4 122 carats sur la même période. Néanmoins, la production du manganèse a connu un recul, passant de 1 181,8 T à 961,3 T. Les estimations 2022 et les perspectives 2023-2024 indiquent de bonnes performances notamment pour l'or et le nickel.

Les efforts actuels en matière de gouver-

nance des ressources minières doivent être renforcés. En 2022, la Côte d'Ivoire a entièrement, respecté les exigences de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et du Processus de Kimberley, selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025. Toutefois, malgré les progrès réalisés, le Rapport d'évaluation 2021-2022 sur les résultats et les impacts de l'ITIE, en Côte d'Ivoire montrent de fortes attentes des citoyens en matière concernant: (i) la réduction du niveau de corruption et de détournement des recettes du secteur extractif ; (ii) la redevabilité dans le secteur extractif ; (iii) le débat public sur le secteur extractif ivoirien ; et (iv) l'amélioration du milieu des affaires du secteur extractif par une meilleure transparence. Les ressources minières étant par nature non renouvelables, l'accent devra être mis sur le renforcement de leur contribution au budget national, ce qui est encore faible, ainsi que sur le développement local. La contribution des sociétés minières au développement local a connu une évolution favorable au cours de ces dernières années, en lien avec le boom du secteur. En effet, leur contribution est passée de 1,5 milliards de F CFA en 2015 à 5,2 milliards de F CFA, soit une hausse d'environ 247%, selon les statistiques du MMPE. Par ailleurs, le gouvernement devra continuer à renforcer les efforts de lutte contre l'orpaillage illégal, aux conséquences néfastes sur l'environnement,

Figure 8 : Chiffres clés de l'économie du secteur minier (2012-2021)



Source : Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de Côte d'Ivoire

¹⁹ Voir statistiques : <https://energie.gov.ci/index.php/mines/statistiques-et-donnees-minieres>

tout en accordant une attention soutenue aux autres défis du secteur mis en évidence dans le PND 2021-2025, en particulier : (i) l'absence de carte actualisée des indices des minéraux ; (ii) l'absence de cartes métallogéniques et de structures de transformation (unités d'affinage, fonderies), ainsi que (iii) l'insuffisance de main d'œuvre locale expérimentée.

La Côte d'Ivoire dispose également d'un actif de production important dans le secteur des hydrocarbures. Ainsi, la vision du gouvernement pour le secteur des hydrocarbures est de faire de la Côte d'Ivoire, un hub pétrolier régional pour assurer la satisfaction des besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers. La production de pétrole brut de la Côte d'Ivoire en 2022 est estimée à 9 300 556 barils, soit 25 481 barils par jour. Les ventes nationales de gaz naturel sont évaluées à 84,985 milliards de pieds cubes (90 320 092 MMBTU) correspondant à un débit journalier de 232,835 millions de pieds cubes (247 452 MMBTU). Le secteur de l'électricité est le principal débouché de gaz naturel vendu dans le pays. L'approvisionnement en gaz naturel dans d'autres secteurs (transport et industrie notamment), se heurte aux contraintes de l'offre de gaz. L'utilisation de gaz naturel dans le secteur des transports permettrait de réduire les pollutions atmosphériques et sonores, tout en réduisant les coûts d'exploitation du transport public. La participation du secteur privé local dans

la filière des hydrocarbures reste très faible, ce qui a conduit à l'adoption de la loi sur le contenu local en 2022.

4.2.2 Ressources renouvelables

Les ressources renouvelables telles que les terres agricoles et les forêts sont importantes et doivent être exploitées de façon plus durable et efficace. La pêche offre également d'énormes opportunités d'emplois et de création de richesses dans le pays.

La superficie²⁰ des terres arables en Côte d'Ivoire a augmenté de 20,7% entre 2010 et 2020, passant de 2 900 000 à 3 500 000 hectares. Sur la même période, celle des terres agricoles a enregistré une faible augmentation, passant de 20 600 000 à 21 200 000 hectares. La Côte d'Ivoire enregistre néanmoins une dégradation continue de ses terres, liée à des techniques de production agricole non durables privilégiant les cultures commerciales, à la déforestation et aux effets du changement climatique. En effet, selon le document du Programme²¹ Héritage Abidjan, 11% des terres ivoiriennes se sont dégradées sur la période 2000-2010, soit 3 547 093 hectares au total, entraînant une diminution de 444 384 tonnes du stock de carbone. Le rapport sur les PEA en 2023 indique qu'il est possible d'augmenter la valeur des terres cultivées, ainsi que des pâturages, en ajoutant de la valeur tout au long de

Encadré 3 : L'initiative d'Abidjan : un puissant accélérateur de développement durable et de transformation agricole

La Côte d'Ivoire a abrité, du 9 au 20 mai 2022, la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Cette COP15 a été l'occasion, pour la Côte d'Ivoire, de présenter L'Initiative d'Abidjan (The Abidjan Legacy Program), destinée à restaurer les forêts et les sols, stimuler la production agricole, créer des emplois pour les jeunes et sortir les femmes en milieu rural de la pauvreté. Cette initiative prévue pour la période 2022 – 2027 a mobilisé l'engagement des bailleurs pour plus de 2,5 milliards de dollars E.U. Le programme s'articule autour de quatre axes stratégiques : 1- Lutte contre la déforestation et la restauration des forêts et des terres dégradées ; 2- Amélioration de la productivité des sols ; 3- Résilience des chaînes de valeur actuelle destinée à soutenir les producteurs des principales chaînes de valeur des produits de base dans la transition vers des approches d'utilisation des terres plus durables ; et 4- Identification des chaînes de valeur de l'avenir.

²⁰ Selon les données du Département de la statistique de la BAD ; FMI : Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 et Statistiques financières internationales, avril 2023 ;

²¹ Ce document a été élaboré par le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans le cadre de la 15ème Conférence des Parties (COP 15) de la Convention des Nations unies sur la Lutte contre la désertification qui s'est tenue à Abidjan du 09 au 20 mai 2022. Ce Programme est destiné à restaurer les forêts et les sols.

la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire dans le pays, sans recourir à la déforestation. À cet effet, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le développement des chaînes de valeur agricoles durables avec l'appui du secteur privé, comme le préconise le Programme Héritage Abidjan, encore appelé l'Initiative d'Abidjan (voir encadré 3)

La superficie forestière du pays a été réduite de façon significative en lien avec le développement des principales cultures commerciales (café, cacao) et la dynamique démographique. Selon la Banque mondiale²², la superficie forestière, qui était de 24,7% en 1990 a été réduite à 8,9% en 2020. Cette réduction qui s'est faite à raison de 300 000 ha en moyenne par an entre 1960 et 1980, s'est accélérée pour atteindre environ 500 000 ha/an, selon la FAO²³. Le rapport sur les PEA en 2023 indique que les forêts constituent également un capital naturel sous-évalué. Il précise qu'il est possible d'accroître l'efficacité de la séquestration du carbone dans les écosystèmes terrestres, en particulier forestiers. Pour cela, il précise que la quantité de carbone peut être augmentée d'environ 20% en Afrique, si on opte pour des méthodes d'utilisation et de gestion des terres plus sélectives, sans compromettre l'utilisation des forêts à des fins productives.

Les pratiques forestières durables telles que l'exploitation forestière sélective et le reboisement sont encouragées. Par ailleurs, le secteur privé est appelé à jouer un rôle essentiel dans l'agroforesterie, la production de biogaz, d'engrais organique et la reforestation. Ces activités recèlent un potentiel carbone pouvant être capté par le secteur privé local, en collaboration avec les entreprises internationales spécialisées dans ce domaine.

La Côte d'Ivoire peut maximiser les rentes tirées de l'exploitation forestière, avec un rôle accru du secteur privé dans la transformation durable de la filière bois. Des marges importantes d'accroissement de ces

rentes existent, dans la mesure où la production et l'exportation du bois reposent en grande partie sur la transformation primaire.

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel hydrographique favorable à la pêche et à l'expansion de l'aquaculture, qui offre des opportunités d'investissement pour le secteur privé. Toutefois, la production halieutique nationale ne couvrirait que 16% des besoins de la population, en 2022²⁴. De ce fait, le pays a recours aux importations massives de poissons surgelés en provenance d'Asie, avec un coût évalué à plus de 300 milliards de F CFA par an. L'aquaculture est peu développée et seulement pratiquée dans les eaux douces. La production aquacole est estimée à 4 600 tonnes en 2020, pour une valeur de 11 milliards de F CFA. Le secteur privé ivoirien est très dynamique et peut contribuer aux investissements requis pour augmenter sensiblement et de manière durable la production halieutique et aquacole. La Côte d'Ivoire fait face également au défi de la pêche illégale non déclarée et non règlementée (INN) qui occasionne des pertes de ressources financières et d'emplois.

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel important en énergies renouvelables, dont la valorisation fait appel au secteur privé. Ce potentiel est constitué essentiellement d'énergie hydroélectrique, d'énergie solaire et de biomasse. Le potentiel d'hydroélectricité est estimé à 1 680 MW. Par ailleurs, le potentiel de biomasse énergie est estimé à 16,7 millions de tonnes par an, généré surtout par l'activité agricole. Enfin, la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel solaire photovoltaïque, avec une moyenne annuelle d'ensoleillement sur un plan horizontal présentant un potentiel de 5,25 kWh/m² /j.

²² Indicateurs de développement dans le monde : données accessibles sur le site : www.worldbank.org

²³ Ministère de l'Environnement et du Développement durable de Côte d'Ivoire (2017) – Consultation des parties prenantes scientifiques

²⁴ Selon le Rapport 2022 de performance du PND 2021-2025.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

5.1 Conclusion

Les perspectives économiques pour la période 2023-2024 restent favorables, avec un taux de croissance moyen projeté à 7,1%. Toutefois, une détérioration de la situation sécuritaire, notamment au Nord du pays, la poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des fluctuations défavorables des cours des matières premières agricoles, ainsi que les chocs climatiques pourraient compromettre ces perspectives de croissance, mettant en exergue la nécessité d'approfondir les réformes visant la transformation structurelle de l'économie et, en particulier, l'amélioration du climat des affaires.

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle majeur dans la mobilisation des financements en faveur de la croissance verte et de l'action climatique en Côte d'Ivoire, pour répondre aux besoins estimés dans ce domaine. Des mesures doivent être prises pour mettre à profit le potentiel d'investissement du secteur dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, mais également pour réduire les facteurs de blocage. Il s'agira notamment d'exploiter les nouveaux mécanismes de financement innovants du secteur privé pour la croissance verte et l'action pour le climat.

Le capital naturel joue également un rôle majeur dans le financement de l'action climatique. Les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles (minéraux, forêts et charbon notamment) peuvent être optimisés. Sur la période 1995-2018, le capital naturel par habitant a reculé de 37,7%. Cette baisse est surtout imputable aux ressources naturelles renouvelables (-40,9%), en particulier aux terres cultivées et aux forêts. Dans ce sens, le secteur privé doit jouer un rôle clé dans le développement de chaînes de valeur agricole durables, de pratiques forestières durables (agroforesterie, production de biogaz et d'engrais chimique et reforestation), la transformation durable de la

filère bois, le développement de l'aquaculture durable et la valorisation du potentiel des énergies renouvelables. La mise en œuvre de l'Initiative d'Abidjan, adoptée en mai 2022 en marge des travaux de la COP-15, offre des possibilités de restaurer les forêts et les sols, de stimuler la production agricole, de créer des emplois pour les jeunes et, enfin, de sortir de la pauvreté les femmes en milieu rural.

5.2 Recommandations stratégiques pour le financement du secteur privé en matière de changement climatique et de croissance verte

Les recommandations suivantes sont formulées à l'attention de différents groupes de parties prenantes, avec des indications quant à l'horizon de leur mise en œuvre à court [C], moyen [M] ou long [L] terme.

5.2.1 Gouvernement national et organisations régionales (BCEAO-UEMOA)

Renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels pour la croissance verte et l'action climatique en Côte d'Ivoire afin de créer les conditions propices aux investissements privés dans le climat. Les principales actions requises se présentent comme suit :

- Mise en place d'une stratégie de développement bas carbone à long terme (C) ;
- Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel relatif à la finance verte en Côte d'Ivoire prévoyant des mécanismes spécifiques, tels que des avantages fiscaux, des subventions ou des incitations financières destinés à encourager les investissements privés dans la croissance verte et l'action climatique et la croissance bas carbone (M).
- Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel relatif aux transactions carbonées (M)

- Mise en place d'un mécanisme national de coordination intersectorielle de la mise en œuvre des CDN, incluant tous les acteurs (structures gouvernementales, régions et municipalités, secteur privé, société civile, communautés locales et PTF) (C).

- Renforcement des réformes visant : (i) l'amélioration du climat des affaires en général et l'accès des PME en particulier aux financements ; (ii) le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans le pays (C, M)

Promouvoir les instruments de financements innovants en vue de mobiliser des ressources supplémentaires du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte :

Les mesures suivantes sont recommandées :

- Finaliser la création prévue au sein de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'un marché obligataire dédié aux obligations vertes, sociales, durables (C).

- Mener des opérations d'incitation (sensibilisation) du secteur privé aux obligations vertes, sociales, durables (ML) ;

- Renforcer l'utilisation du financement mixte, en encourageant la mise en place de facilité de financement vert (FFV) au sein des banques locales, ou la multiplication des programmes de type Sunref, financé par l'AFD.

- Améliorer l'accès des entreprises (en particulier les PME) au financement : en (i) renforçant leur accès aux ressources du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGPME) ; (ii) en encourageant la mise en place de guichets dédiés aux PME au sein des banques et en les accompagnant dans la préparation des dossiers de financement ; et (iii) en développant des produits de prêt inclusifs, avec des taux inférieurs au marché et une durée plus longue au profit, en mettant l'accent sur les zones rurales et les femmes (C, M)

- Développer un pipeline de projets verts pour la recherche de financement, y compris des projets PPP (M)

- Développer les paiements fondés sur les résultats pour la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) et des énergies propres, une fois le cadre légal et institutionnel relatif au marché carbone en place (L) ;

- Intégrer la dimension environnementale et sociale dans la stratégie de gestion de la dette en utilisant davantage du Document cadre ESG (M)

- Faciliter l'accréditation des banques commerciales au Fond vert pour le climat, en nouant au besoin un partenariat spécial avec cette institution (C).

c) Renforcer les capacités et les compétences techniques nationales en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte

- Renforcer les capacités des structures gouvernementales impliquées dans le financement climatique, des entreprises privées intervenant dans les filières vertes et des institutions financières locales sur ce qui suit : (i) les enjeux climatiques et environnementaux ; (ii) les instruments de financements innovants (obligations vertes, sociales, durables, crédit carbone etc.) ; (iii) les modèles économiques verts solides et la préparation de projets verts bancables (ML)

- Renforcer les capacités des banques commerciales à développer de nouveaux services et produits financiers pour les investissements verts, au profit de leurs clients (ménages, particuliers, PME, etc.) (ML)

- Renforcer les capacités des entreprises dans l'élaboration et la soumission des projets/programmes bancables au FVC (M)

- Renforcer les capacités des structures publiques et des entreprises privées, en techniques d'évaluation des risques, de conception des contrats et d'analyse économique des PPP.

- Tirer profit des expériences et connaissances des pays de la région ayant déjà développé des initiatives couronnées de succès réussies en matière de finance verte (C).

5.2.2.BMD, IFD et gouvernements des pays développés

- Aider le gouvernement à renforcer le cadre politique, institutionnel et juridique national afin de créer les conditions propices aux investissements privés dans le climat (M)

- Aider le gouvernement et les banques locales à développer les instruments de financements innovants, en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte. Les MBD et les IFD doivent notamment aider à la structuration des

mécanismes de financements mixtes adaptés au financement climatique et aux réalités du pays (lignes de crédit, subventions, assistance technique, garanties...) (M) ;

- Aider à la structuration de mécanismes de financements mixtes adaptés au financement climatique et aux réalités du pays (lignes de crédit, subventions, assistance technique, garanties...) (ML)

- Renforcer les capacités des entreprises (surtout des PME et des petites entreprises) en vue de la préparation de projets bancables à soumettre aux fonds climatiques et/ou aux banques locales (ML) ;

- Aider le gouvernement, les autorités régionales (BCEAO, BRVM) et les banques locales à développer des instruments de financements innovants en vue de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'action climatique et la croissance verte. Les MBD et les IFD doivent notamment aider à la structuration de mécanismes de financements mixtes adaptés au financement climatique et aux réalités du pays (lignes de crédit, subventions, assistance technique, garanties, etc.) ; (M).

- Appuyer la mobilisation de financements et soutenir les investissements en faveur du climat, via les possibilités qu'offre l'article 6 de l'accord de Paris (ML).

- Aider le gouvernement à établir une entité nationale accréditée auprès du Fonds vert pour le climat en tant qu'instrument de financement national innovant pour les projets liés aux changements climatiques et à la croissance verte (M) ;

- Allouer des ressources dédiées aux opérations non-souveraines aux investissements dans les secteurs à fort potentiel de croissance verte et très sensibles au climat (systèmes de transport bas carbone et de masse, filières photovoltaïques, etc.) (CML).

- Appuyer les capacités des structures publiques et des entreprises privées sur les PPP (C, M)

5.2.3. Secteur privé national et international

Collaborer avec le gouvernement, les BMD et les IFD pour mieux découvrir les différentes possibilités offertes en matière de finance verte et de financements mixtes, mieux cerner les

principaux risques pesant sur les investissements verts selon les secteurs d'activités et pour faciliter la préparation de dossiers bancaires et la mobilisation des ressources (ML).

5.3. Recommandations stratégiques pour accroître la contribution du capital naturel au financement de l'action pour le climat et de la croissance verte

S'agissant des ressources non-renouvelables

- Renforcer la mise en œuvre de l'ITIE (transparence, redevabilité) pour permettre d'optimiser les bénéfices des ressources au profit du budget national et du développement local (CML),

- Finaliser la nouvelle politique minière et son plan stratégique couvrant la période 2023-2027, afin d'exploiter les opportunités disponibles dans le marché global en pleine croissance, notamment pour le secteur aurifère (C),

- Investir dans la recherche géologique, pour permettre de disposer d'informations géologiques actualisées (CLT),

- Apporter un appui institutionnel pour le développement d'un marché domestique de gaz naturel, au travers des investissements privés locaux, pour tirer profit des offertes par la loi sur le contenu local.

S'agissant des ressources renouvelables

L'accent doit porter sur : (i) la lutte contre la criminalité environnementale en renforçant les poursuites et les processus judiciaires, y compris les enquêtes financières et la récupération des produits illicites générés par les délits environnementaux ; et (ii) la mise en œuvre de certaines mesures fortes de l'Initiative d'Abidjan, visant à restaurer les forêts et les sols et à stimuler la production agricole durable. Ces mesures qui interpellent à la fois le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé, consistent à :

- Lutter contre la déforestation et restaurer les forêts et paysages dégradés par l'agriculture, à travers la promotion de l'agroforesterie et le financement de programmes d'investissement « zéro déforestation » grâce aux efforts combinés du gouvernement, du secteur privé et des agences multilatérales (ML)

- Rendre durables les chaînes de valeur agri-

coles existantes : (i) en apportant un soutien direct aux agriculteurs ainsi qu'aux écosystèmes de production dans la transition vers des voies agricoles durables ; (ii) en adoptant des cadres réglementaires en faveur d'une transition durable des capacités de production agricole, notamment la fiscalité, les subventions, les obstacles techniques au commerce et les droits fonciers (ML).

- Mettre en place un programme de soutien

à grande échelle pour la mise en œuvre des chaînes de valeur de l'avenir, respectueuses des terres et des forêts, axé sur les acteurs en amont et en aval (ML).

S'agissant du secteur de la pêche, il est recommandé de renforcer la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée, en relation avec les pays côtiers voisins (CML)

ANNEXE

Côte d'Ivoire Principaux indicateurs

Indicateurs	Unité	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022 (e)	2023 (p)	2024 (p)
Comptes nationaux										
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	25 133	47 429	54 557	59 093	60 058	66 497
RNB par habitant	\$ E.U.	1 190	2 010	2 140	2 260	2 240	2 420
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	24 885	45 815	58 011	58 535	63 124	71 801	72 623	83 908	94 450
PIB aux prix constants de 2010	Million \$ E.U.	24 885	34 196	42 068	44 690	45 466	48 831	52 099	55 841	59 761
Croissance du PIB en termes réels	%	2,0	8,8	6,9	6,2	1,7	7,4	6,7	7,2	7,0
Croissance du PIB par habitant en termes	%	-0,1	6,1	4,2	3,6	-0,8	4,8	4,1	4,5	4,4
Valeur ajoutée : Mines et carrières	Million \$ E.U.	1 256	1 514	1 615	1 752	2 233	2 580	2 664
Valeur ajoutée : Mines et carrières	% du PIB	3,6	3,3	2,8	3,0	3,6	3,7	3,7
Valeur ajoutée : Pêche	Million \$ E.U.	176	242	284	242	302	346	352
Valeur ajoutée : Pêche	% du PIB	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
Prix et Monnaie										
Inflation (IPC)	%	1,7	1,2	0,6	0,8	2,4	4,2	5,2	3,7	2,7
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	495,3	591,2	555,4	586,0	574,3	554,6	623,8	601,9	588,7
Finances publiques										
Recettes totales et dons	% du PIB	18,1	14,5	14,7	15,0	14,6	15,4	15,9	15,6	15,3
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	20,0	16,5	17,7	17,3	20,0	20,3	22,7	20,8	19,4
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-1,8	-2,0	-2,9	-2,3	-5,4	-4,9	-6,8	-5,2	-4,1
Secteur extérieur										
Variation des termes de l'échange	%	-23,7	13,6	-8,0	-8,6	2,9	-3,5	-5,7	0,3	-1,4
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	465	-201	-2 285	-1 349	-1 979	-2 874	-4 978	-5 091	-5 671
Solde des comptes courants	% du PIB	1,9	-0,4	-3,9	-2,3	-3,1	-4,0	-6,9	-6,1	-6,0
Dettes et flux financiers										
Service de la dette	% des exportations	7,0	5,2	7,1	18,3	8,4	8,9	9,0	11,4	14,7
Dettes extérieures totales	% du PIB	48,3	29,5	35,6	37,7	33,6	30,8	36,1	36,7	35,9
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	697	1 730	1 559	1 757	2 112	2 920
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	845	652	960	1 174	1 562	1 551
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	339	494	620	936	713	1 382
Indicateurs Démographiques										
Population totale	Millions	21,1	23,6	25,5	26,1	26,8	27,5	28,2	28,9	29,6
Taux d'accroissement de la population totale	%	2,1	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Population urbaine	% du total	45,7	48,4	49,6	50,0	50,5	50,9	51,4	51,9	52,3
Espérance de vie à la naissance	ans	55,0	57,8	58,8	59,3	59,0	58,6	58,9	60,1	60,3
Indice synthétique de fécondité	naissances par femme	5,1	4,8	4,6	4,5	4,5	4,4	4,3	4,3	4,2
Pauvreté et répartition des revenus										
Pop. vivant en dessous du seuil national de pauvreté	% of total population	...	44,4	39,5
Population vivant en dessous de 2,15 \$ par jour	% of total population	...	33,4	11,4
Indice de Gini	%	...	41,5	37,2
Indicateurs d'emploi										
Participation de la Population Active (total)	%	64,9	64,8	64,7	64,7	64,1	64,8	65,5	65,4	...
Participation de la Population Active (jeune)	%	47,0	45,2	44,0	43,7	43,3	43,4	44,0	43,9	...
Taux de chômage (total)	%	6,8	2,7	2,8	2,4	2,7	2,8	2,6	2,6	2,6
Taux de chômage (Jeune)	%	9,5	3,5	4,6	3,9	4,5	4,5	4,2	4,2	4,2
Bénéfices tirés des ressources naturelles										
Total des bénéfices tirés des ressources naturelles	% PIB	4,6	3,3	3,3	3,3	2,0
Bénéfices tirés du pétrole	% PIB	2,1	0,4	1,0	1,0
Bénéfices tirés du gaz	% PIB	0,5	0,4	0,5	0,4
Bénéfices tirés des minéraux	% PIB	0,1	0,4	0,5	0,6	0,8
Bénéfices tirés des forêts	% PIB	2,0	2,1	1,4	1,3	1,3
Bénéfices tirés du charbon	% PIB
Ressources renouvelables du capital naturel										
Terres arables	1000 hectares	2 900,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0
Terres agricoles	1000 hectares	20 600,0	21 200,0	21 200,0	21 200,0	21 200,0
Autres terres	1000 hectares	7 234,4	7 198,9	7 537,5	7 650,4	7 763,3
Terres forestières	1000 hectares	3 965,6	3 401,2	3 062,5	2 949,6	2 836,7
Forêt plantée	1000 hectares	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0
Retraits annuels d'eau douce, total	des ressources internes	1,7	1,5	1,5	1,5
Production totale de la pêche	Tonnes	49 738,0	102 549,4	113 626,4	113 654,1	108 031,4
Financement climatique et croissance verte										
Financement climatique total*	Million \$ EU	1 018,4
Indice de croissance verte**	%	49,6	53,3	53,5	53,3	53,4	54,5

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 et Statistiques financières internationales, avril 2023;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de données), avril 2023; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles (e) Estimations (p) Projections

Dernière mise à jour : juin 2023

* Source: Climate Policy Initiative (www.climatepolicyinitiative.org)

**Source : Institut mondial de la croissance verte (GGGI). Les scores de l'indice de croissance verte vont de 1 à 100, 1 ayant la performance la plus faible ou très faible et 100 ayant la performance la plus élevée ou très élevée

BIBLIOGRAPHIE

- AAI (2022). State of Adaptation in Africa Report 2022: Summary of the key finding
- ACMI (2022). The Africa Carbon Market Initiative (ACMI) Roadmap Report: Harnessing carbon markets in Africa.
- Adenle, A. (2022). "Climate finance for Africa: the key challenges and what needs to be done about them", in The Conversation. Accessed on March 7, 2023
- African Development Bank (AfDB) (2016). Transitioning The African Continent Toward Green Growth: An introductory guide to understanding AfDB's Green Growth Framework, Abidjan: The African Development Bank Group.
- African Natural Resources Management and Investment Centre (2022). Debt for Nature Swaps – Feasibility and Policy Significance in Africa's Natural Resources Sector. African Development Bank. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Banque Mondiale, Base de données sur le capital naturel de 2015-2021
- Code des Investissements de la Côte d'Ivoire, 2018
- Contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée de la Côte d'Ivoire, mars 2022
- Côte D'Ivoire| ND-GAIN Index. 2020. Nd.edu.
- CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2022
- Entrepreneurial Solutions Partners (ESP), Etude sur le secteur privé et le financement des TPE/PME en Côte d'Ivoire, Novembre 2018.
- Gouvernement de Côte d'Ivoire -15ème Conférence des Parties (COP 15), Programme Héritage Abidjan (Initiative d'Abidjan), mai 2022
- IMF Country Report No. 23/204, Requests for an extended arrangement under the extended fund facility and a 40-month arrangement under the extended credit facility
- Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) : Cadre de Coopération Pays-Côte d'Ivoire 2021-2025
- ITIE Côte d'Ivoire, Rapport d'évaluation 2021-2022 sur les résultats et les impacts
- Landscape of Climate Finance in Africa. 2022. CPI

- Ministère du Plan et du Développement, Plan national de développement 2021-2025

- Ministère du Plan et du Développement, Rapport annuel de performance 2022 du PND 2021-2025.

- Ministère de l'Environnement et du développement durable de Côte d'Ivoire (2017) – Consultation des parties prenantes scientifiques

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) de Côte d'Ivoire- Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Rapport d'étude sur la mise en valeur du potentiel du secteur privé dans la stimulation de la croissance verte et la création d'emplois verts en Côte d'Ivoire, 2020 ;



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT